

« L'impact de la participation à un mini-public sur la perception de la démocratie. »

Mémoire réalisé par

Benjamin Bels

Promoteur

Min Reuchamps

Lecteur

Julien Vrydagh

Année académique 2020-2021

**Master 120 en sciences politiques, orientation générale, finalité innovations et transformations
démocratiques**

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and lines, positioned centrally below the text.

Remerciements

Je remercie toutes les personnes ayant contribué à l'aboutissement de ce mémoire,

La commune de Saint-Gilles et, plus particulièrement, madame Loget pour son accueil et sa bienveillance,

Les répondants pour leur disponibilité et leur confiance,

Mon promoteur monsieur Reuchamps pour sa patience et ses conseils,

Mon lecteur monsieur Vrydagh,

Ma maman Agnès Cardinal, ma tante Marie-France-Buxant et Anne-Charlotte Lhuire pour leur relecture,

Mes chers compagnons de Master Elisa Minsart et Michael Haddad pour le soutien moral,

L'ensemble de ma famille pour leur soutien indéfectible durant toutes ces années d'études,

Feu mon grand-père Frans Bels pour m'avoir ouvert au monde.

Table des matières

<u>INTRODUCTION</u>	6
<u>1. ÉTAT DE L'ART</u>	7
<u>2. CADRE CONCEPTUEL</u>	11
2.1 LA PERCEPTION DE LA DÉMOCRATIE CHEZ LES CITOYENS	11
2.1.1 LES CONCEPTS ATTACHÉS À LA PERCEPTION DE LA DÉMOCRATIE : LE CAS DES CONCEPTS DE VIEW ET D'ÉVALUATION	11
2.1.2 LA PLACE DE LA LÉGITIMITÉ DÉMOCRATIQUE DANS LES CONCEPTS DE VIEW ET D'ÉVALUATION	13
2.1.3 LES FACTEURS ENTRANT EN CONSIDÉRATION DANS LA PERCEPTION DE LA DÉMOCRATIE D'UN CITOYEN.....	14
2.1.4 LE CONCEPT DE DÉMOCRATIE DANS LA LITTÉRATURE SUR LA PERCEPTION DE LA DÉMOCRATIE	16
2.2 L'IMPACT DES MINI-PUBLICS SUR LA PERCEPTION DES PARTICIPANTS	17
<u>3. DESIGN DE LA RECHERCHE/CONSTRUCTION DE LA QUESTION DE RECHERCHE</u>	20
<u>4. MÉTHODOLOGIE</u>	22
4.2 LE CAS D'ÉTUDE	24
4.2.1 LE CAS D'ÉTUDE : LE CONSEIL CITOYEN PERMANENT DE SAINT-GILLES	25
4.2.2 L'ORGANISATION DES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS.....	26
<u>5. PARTIE ANALYTIQUE</u>	29
5.1 EXPOSITION ET COMPARAISON DES RÉSULTATS AU NIVEAU DES <i>INPUTS</i>, DU <i>THROUGHPUT</i> ET DES <i>OUTPUTS</i>	29
5.1.1 LA PERCEPTION AU NIVEAU DES INPUTS DU PROCESSUS DÉMOCRATIQUE	30
5.1.2 LA PERCEPTION AU NIVEAU DES ÉLÉMENTS RELATIFS AU THROUGHPUT DU PROCESSUS DÉMOCRATIQUE.....	33
5.1.3 LA PERCEPTION AU NIVEAU DES OUTPUTS DU PROCESSUS DÉMOCRATIQUE	36
5.2 DISCUSSION THÉORIQUE AUTOUR DES RÉSULTATS	41
<u>CONCLUSION</u>	47
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	50
ARTICLES SCIENTIFIQUES	50
CHAPITRES D'OUVRAGES COLLECTIFS	52
RAPPORT DE RECHERCHE	54
<u>ANNEXE</u>	55

Introduction

Depuis une vingtaine d'années, de nombreux articles ont mis en avant l'essor d'assemblées délibératives constituées de participants tirés au sort selon des critères de représentativité, appelés communément «mini-publics». Ces dispositifs réunissant un échantillon de citoyens tirés au sort se voulant représentatif de la population dont il est issu sont considérés par certains comme l'apogée des dispositifs délibératifs expliquant sans doute leur multiplication qui s'est accompagnée de nombreuses études à leur sujet. Ces articles, souvent centrés sur l'impact de la participation sur les participants, ont mis en évidence la capacité des mini-publics à modifier les valeurs de ses participants et, plus précisément, leur capacité à impacter la légitimité que les participants accordent à la démocratie. Malgré cette capacité des mini-publics, la littérature abordant le sujet de la perception qu'ont les citoyens de la démocratie ne semble pas avoir particulièrement traité de la manière dont les participants à ces mini-publics perçoivent la démocratie et à la manière dont celle-ci peut différer de la perception des autres citoyens. La finalité de cette dernière étant de montrer la légitimité qu'a le processus démocratique aux yeux des citoyens, il y aurait une pertinence à effectuer une étude cherchant à montrer l'impact d'un mini-public sur la perception de la démocratie chez les citoyens qui y participent (Niemeyer & Jenstal, 2018 ; Miklikowska & Hurme, 2011).

C'est l'objet de ce mémoire qui s'intéresse à la manière dont les participants à un mini-public perçoivent la démocratie et qui va chercher à comprendre comment un mini-public modifie la perception qu'ont ses participants de la démocratie. À cet effet, il se propose de mobiliser les connaissances portées par deux littératures en apparence distinctes, à savoir la littérature sur la perception qu'ont les citoyens de la démocratie et la littérature sur l'impact des mini-publics. Un état de l'art est d'abord établi pour justifier de la pertinence du mémoire et donner une première direction à la recherche. Cette première direction permet de poser un cadre théorique pour déterminer les éléments théoriques permettant de comprendre la manière d'objectiver la perception de la démocratie chez le citoyen et par quels mécanismes un mini-public peut modifier cette perception. Ce cadre théorique permet de préciser l'objectif de la recherche avant d'établir une méthodologie définissant la manière de récolter et d'analyser les résultats du cas d'étude choisi. Ces résultats sont finalement analysés afin de répondre à l'objectif de la recherche.

Dans le cadre de ce mémoire, l'objectif de la recherche consiste à comprendre comment la participation à un mini-public va modifier la perception de la démocratie au travers des concepts de *view* et d'*evaluation* et à l'aide d'une lecture *inputs/throughput/outputs* du système démocratique. Pour répondre à cet objectif, des entretiens seront mis en place avec des participants à un mini-public et des citoyens n'ayant jamais participé à un mini-public afin de comparer leur perception et de voir comment les participants mobilisent le mini-public dans leur discours. Les participants sont issus du «conseil citoyen permanent», un mini-public mis en place par la commune de Saint-Gilles depuis le mois de novembre 2020 composé de trente-cinq participants sélectionnés par un tirage au sort prenant en compte des critères de représentativité.

1. État de l'art

Cette première partie fait état de la littérature existante afin, d'une part, de dresser un état des recherches et des travaux sur le sujet pour établir si une opportunité pour une recherche existe et, d'autre part, de vérifier et de consolider la pertinence du sujet. Pour ce faire, elle s'intéresse à deux pans de la littérature qu'elle articule en tentant d'établir un lien entre celles-ci : d'un côté, la littérature portant sur la conception que se font les citoyens de la démocratie et, d'un autre côté, les travaux portant sur les conséquences de la participation à un mini-public permettant ainsi de justifier du lien entre la participation à un mini-public et la conception de la démocratie chez les citoyens. Une fois ce lien établi, la partie se termine sur une première évocation de la question de recherche.

Le premier pan de la littérature traité est celui de la conception de la démocratie chez le citoyen. Comme l'expliquaient Diamond et Plattner (2008), le début du 21^e siècle a vu une augmentation des études visant à objectiver la manière dont les citoyens s'attachent ou non aux valeurs démocratiques qui ont gagné l'ensemble des continents, et ce, grâce notamment au projet *word values survey* qui mène des études au niveau mondial visant en partie à recueillir des données décrivant la manière dont les citoyens se positionnent par rapport aux valeurs démocratiques ainsi qu'à leurs institutions politiques. Les auteurs expliquent l'intérêt de ce type d'études et leur abondance par la nécessité pour les démocraties en tant que système institutionnalisant la participation et le choix des représentés de voir ses normes et ses structures acceptées par ces mêmes représentés. Autrement dit, c'est la question de la légitimité démocratique qui motive ces recherches qui se fondent habituellement sur le concept de «political support» de David Easton (1975) qui cherche justement à objectiver la

manière dont les citoyens adhèrent aux valeurs d'un système politique. Elles ont souvent traité spécifiquement du cas des nouvelles démocraties ou des démocraties en devenir. Pour ces dernières, l'intérêt est de constater si des citoyens ayant grandi dans un régime non démocratique vont adhérer aux valeurs de la démocratie étant que cette adhésion fonde, au moins en partie, la légitimité d'un régime démocratique. Toutefois, l'organisation du même type d'étude dans des régimes considérés comme démocratiques depuis plus longtemps, comme la Belgique, peut sembler plus surprenante (Kaldor & Vejoda, 2002 ; Jacobs, 2012). Pourquoi vouloir établir un tableau d'une société connaissant le suffrage universel depuis 1948 et dont la population semble donc confrontée depuis bien plus longtemps aux valeurs de la démocratie?

Au-delà du défi intellectuel de déterminer quand un régime devient réellement démocratique, un premier élément de réponse est l'évolution du concept de démocratie et donc des idéaux qu'on attache à ce concept. Il est concevable que des citoyens ayant toujours vécu dans des démocraties n'adhèrent pas nécessairement à des valeurs dépassant le cadre de la démocratie schumpetérienne souvent mobilisé pour décrire ce que sont les fondements existentiels d'une démocratie. Le deuxième élément de réponse est que même si ceux-ci sont présumés adhérer à ces valeurs fondamentales de la démocratie, des recherches ont démontré que cette adhésion n'était plus aussi forte pour certaines en pointant le facteur de la crise de la représentation politique comme une des causes principales. Ce phénomène, dont la portée fait toujours débat dans la littérature, désignerait une perte d'intérêt et de confiance des citoyens vis-à-vis de leurs représentants politiques qui toucherait l'ensemble des démocraties occidentales, y compris la Belgique, et aurait pour conséquence une baisse de la participation de la population aux élections ainsi qu'une tendance des électeurs à se tourner vers les partis situés aux extrêmes de l'échiquier politique. Dès lors, il n'est pas étonnant d'observer que des travaux sur l'adhésion des citoyens aux valeurs démocratiques ont tenté d'expliquer comment certains facteurs tels que les politiques publiques mises en place ou le design des institutions impactent cette adhésion (Kumlin & Stadelmann-Steffen, 2014 ; Tormey, 2014 ; Papadopoulos, 2013).

Parmi ceux-ci, un ouvrage s'intéressant à cette question de la légitimité en établissant le lien entre la manière dont les citoyens conçoivent la démocratie et l'évaluation qu'ils font de l'application de leur conception dans la réalité : « *How europeans view and evaluate democracy* » (Ferrin, Kriesi, 2016). Son originalité réside dans son parti pris de faire évoluer le concept de *political support* pour créer les concepts de *view* et d'*evaluation* reposant sur les mêmes bases théoriques que ce premier, mais clarifiant le concept par la simplification

de son opérationnalisation. En appliquant ces nouveaux concepts à l'ensemble des pays de l'Europe, les auteurs établissent plusieurs constats à propos de la légitimité démocratique des démocraties européennes. Premièrement, il apparaît que la satisfaction des Européens en ce qui concerne la démocratie varie selon leurs conceptions de la démocratie en donnant, par exemple, plus ou moins d'importance à la justice sociale selon les pays. Ensuite, il apparaît que malgré ces différences, les Européens semblent relativement satisfaits des aspects libéraux de la démocratie, c'est-à-dire de la conception classique de la démocratie se centrant sur la relation représentants/représentés et les règles qui la régissent, en étant néanmoins critiques sur certains aspects de cette dernière, mais qu'ils ne sont pas satisfaits vis-à-vis des éléments concernant d'autres conceptions de la démocratie dont les citoyens seraient également demandeurs. Présenté autrement, cet ouvrage récent montre que les citoyens ont d'autres attentes vis-à-vis du processus de prise de décision que ce soit dans ses *inputs* (éléments fondant le système), son *throughput* (relatif au fonctionnement du système) et ses *outputs* (éléments relatifs aux résultats produits par le système). De ce fait, les concepts de *view* et d'*evaluation* mobilisés par Ferrin et Kriesi (2016) permettent de montrer le lien entre la manière dont ceux-ci conçoivent la démocratie et la légitimité qu'ils accordent à celle-ci (Steffek, 2015).

Ce dernier point permet d'établir un lien entre ces études et la littérature sur les conséquences de la participation à des mini-publics. Le terme de «mini-public» désigne une assemblée délibérative composée de citoyens sélectionnés par un tirage au sort prenant en considération des caractéristiques socio-économiques pour assurer la représentativité des participants. Il s'agit donc d'un dispositif participatif intégrant l'avis des citoyens plus directement dans le cycle d'une politique publique en permettant à ceux-ci d'émettre une décision ou, à tout le moins, une recommandation concernant une décision politique censée être le fruit d'un avis éclairé par les débats entre les participants. Selon Escobar et Elstub (2017), cette combinaison d'un volet délibératif et d'une sélection par un tirage au sort se voulant représentatif confère au mini-public un statut particulier par rapport aux autres dispositifs participatifs ne permettant pas d'atteindre le niveau d'inclusivité et de réflexion d'un mini-public. Pour Jacquet et Van der Does (2021), cette spécificité des mini-publics n'est donc pas étrangère au succès rencontré par ces derniers. Les auteurs ont d'ailleurs écrit une série de trois articles dont l'objectif était de compiler les recherches effectuées sur les mini-publics. Ces articles ont permis de mettre en évidence la prédominance des études s'étant intéressées à la question de l'impact de la participation sur les participants et, parmi ces impacts, le changement potentiel d'attitude des participants, entendu comme la modification des valeurs des participants, a suscité le plus de recherches. Pour en revenir au raisonnement

initial et établir le lien évoqué plus haut, ces recherches sur les mini-publics ayant montré un impact de la participation en ce qui concerne les valeurs des participants, la possibilité que la participation à un mini-public puisse influencer l'adhésion aux valeurs de la démocratie existe. Que disent les recherches sur le sujet ?

Le G1000, un mini-public mis en place par un collectif réunissant des académiques et des membres de la société civile en 2011, a fait l'objet d'études. D'abord, Reuchamps et Calluwaerts (2018) ont présenté les résultats d'enquêtes menées auprès des participants avant la tenue des débats, à la fin de ceux-ci et cinq ans après la tenue des débats. Ces enquêtes ont montré que les participants adhéraient davantage à la démocratie participative, entendue comme la volonté d'inclure le citoyen dans la décision, et à la démocratie directe, entendue comme la volonté d'une prise directe sur la décision politique par le citoyen, après les débats et que cette adhésion perdurait cinq ans plus tard. On peut également citer Jacquet (2019) qui a interrogé les participants du G1000 deux ans après la fin du processus et les participants d'un autre mini-public organisé par la province du Luxembourg quatre mois après la fin de ce dernier afin de connaître leur position sur l'organisation des mini-publics ainsi que leur rôle dans la société. Sa conclusion rejoint celle de Reuchamps et Calluwaerts (2018) puisqu'il note une augmentation de l'adhésion à la démocratie participative, mais également à la démocratie délibérative après la participation au mini-public.

Toutefois, même si la possibilité que les mini-publics puissent impacter l'adhésion aux valeurs démocratiques semble avoir été prouvée, il ne semble pas que les auteurs traitant de la question de la perception qu'ont les citoyens de la démocratie se soient intéressés au cas des participants à un mini-public. Cette absence dans la littérature ouvre donc une possibilité de recherche puisqu'au-delà de cette influence sur l'adhésion, les dispositifs participatifs sont, comme Julien Talpin (2012) le rappelait dans son ouvrage éponyme, des «écoles de démocratie» conçues spécifiquement pour confronter le citoyen au processus démocratique.

Dès lors, le présent mémoire tente de répondre à une question générale ayant pour objet d'observer comment la participation à une expérience de démocratie et, plus précisément, à un mini-public, transforme cette adhésion en tentant de répondre à la question suivante : «Comment la participation à un mini-public influence-t-elle la perception qu'ont ses participants de la démocratie ?»

2. Cadre conceptuel

L'apport possible de cette recherche à la littérature sur la perception de la démocratie par le citoyen posé, l'étape suivante consiste à établir les fondements théoriques de cette recherche. C'est l'objectif de cette partie conceptuelle divisée en deux sections. La première section aborde la manière dont le citoyen perçoit la démocratie en abordant à la fois la question des concepts utilisés pour objectiver cette perception et des facteurs influençant celle-ci. La deuxième section se centre sur la question des effets de la participation à des mini-publics et des mécanismes qui sous-tendent la transformation des valeurs auxquelles les participants adhèrent.

2.1 La perception de la démocratie chez les citoyens

Étant donné qu'il est maintenant établi que la recherche proposée s'intéresse à la perception de la démocratie dans un certain groupe de citoyens, à savoir les participants à un mini-public, il est possible de s'intéresser plus en détail aux considérations théoriques qu'implique une telle recherche. Dans un premier temps, il semble judicieux de détailler les concepts théoriques de *view* et d'*evaluation* mobilisables en lieu et place du terme «perception de la démocratie» utilisé jusqu'à présent afin de gagner en précision. Dans un deuxième temps, la définition des concepts de *view* et d'*evaluation* permet d'aborder leur mise en application et leur capacité à représenter la légitimité qu'accordent les citoyens à la démocratie, notamment à travers la grille d'analyse *inputs/throughput/outputs* de la gouvernance en démocratie. Dans un troisième temps, il s'agit d'évoquer les facteurs mobilisables pour expliquer les différences dans la perception de la démocratie au sein d'un groupe de citoyens. Enfin, il est nécessaire de définir le concept de démocratie central dans cette recherche.

2.1.1 Les concepts attachés à la perception de la démocratie : le cas des concepts de view et d'evaluation

Ferrin et Kriesi (2016) le rappelaient dans leur ouvrage, la plupart des travaux s'interrogeant sur la perception qu'ont les citoyens de la démocratie ont presque tous mobilisé le même concept: le *political support*. Déjà évoqué dans l'état de l'art, ce concept, développé par David Easton (1975), a donc pour vocation de décrire la manière dont les citoyens adhèrent ou non aux valeurs d'un système politique. Dans cette conception, on distingue le *specific trust* et le *diffuse support*. Le *specific trust* vise le rapport qu'ont les citoyens se trouvant dans ce système vis-à-vis des autorités en place ainsi que des politiques mises en place par

ces derniers. Le *diffuse support* porte sur l'attachement que les citoyens ont pour le régime politique en tant qu'objet en distinguant la confiance accordée au système dans sa capacité à fournir des *outputs* favorables et la légitimité accordée au système qui correspond aux valeurs des citoyens (Muller et al., 1982).

La mobilisation généralisée du concept tient sans doute à l'absence de concept «concurrent» pour décrire l'attachement du citoyen aux valeurs du système politique. Toutefois, le concept a fait l'objet de critiques au sein même des recherches où il est appliqué qui lui reprochent la confusion entre le *specific support* et le *diffuse support*. En effet, si la dichotomie proposée par Easton (1975) permet d'établir une différence entre le soutien au système politique et ce qu'il représente d'un côté et le soutien aux mandataires en fonction au sein de ce système et ce qu'ils produisent de l'autre, déterminer si un objet relève spécifiquement d'une forme de *support* ou de l'autre pour un citoyen se révèle peu aisé dans certains cas. De plus, Easton (1975) amalgame beaucoup d'éléments au sein même du *diffuse support* tels que l'attachement pour les autorités dans un sens général ainsi que les éléments attachés aux régimes comme ses normes et ses institutions ou encore l'attachement pour la communauté politique, ce qui lui vaut également des critiques sur le manque de précision qu'il peut entraîner dans son application à un cas concret (Norris, 2011 ; Ferrin, Kriesi, 2016).

De ce fait, certains auteurs ont tenté de se réapproprier le concept d'Easton pour le rendre plus lisible. Ainsi Ferrin et Kriesi (2016) ont utilisé deux autres concepts : le *view* et l'*evaluation*. Ces deux concepts se fondent donc sur la légitimité telle que mobilisée dans le *political support*. Le *view* vise les idéaux que le citoyen va associer à la démocratie et porte sur ce que les citoyens pensent que la démocratie «devrait être» (Ferrin, Kriesi, 2016). L'*evaluation* porte sur le jugement que posent les citoyens sur le fonctionnement de la démocratie dans leur pays et l'application des idéaux présents dans leur *view*. Pour les auteurs, ces concepts sont complémentaires, car la correspondance entre le *view* et l'*evaluation* détermine si les citoyens légitiment réellement la démocratie.

Par souci d'efficacité, ces concepts de *view* et d'*evaluation* seront mobilisés au lieu du concept classique de *political support*. En effet, au-delà du caractère plus précis mis en avant par les auteurs, ces deux concepts ont pour avantage de ne pas entretenir une ambiguïté sur les objets auxquels ils se rapportent de par leur définition permettant une distinction plus claire. De plus, cette étude cherchant à comprendre comment les mini-publics impactent la perception qu'ont ses participants de la démocratie, il semblerait contre intuitif de mobiliser des concepts dont l'utilisation compliquerait cette tâche sans ajouter un apport à celle-ci.

2.1.2 La place de la légitimité démocratique dans les concepts de *view* et d'*evaluation*

Comme mentionné dans l'état de l'art, les recherches étudiant la perception de la démocratie ont pour leitmotiv d'établir si la démocratie est toujours légitime aux yeux des citoyens. Cette légitimité démocratique se définit comme l'adhésion des citoyens aux valeurs de la démocratie. Dès lors, comment Ferrin et Kriesi justifient-ils le rapport entre les concepts de *view* et d'*evaluation* et ce concept de légitimité démocratique ?

Pour les auteurs, le rapport entre le concept de *view* et le concept d'*evaluation* ancre la légitimité de la démocratie aux yeux des citoyens. En effet, c'est la manière dont le citoyen pense que la démocratie devrait fonctionner (*le view*) qui détermine les attentes de ce dernier. Si elles ne sont pas atteintes dans son *evaluation* de la démocratie, la légitimité de la démocratie dans son fonctionnement actuel sera remise en cause à ses yeux (Ferrin, Kriesi, 2016).

En ramenant cette équation à la structure de l'analyse des études sur le *political support*, on peut relier cette légitimité à une lecture *inputs/throughput/outputs* du processus de prise de décision démocratique. En effet, la plupart des études s'intéressant à la légitimité des systèmes politiques sous l'angle de la gouvernance ont utilisé cette clé de lecture pour évaluer les performances du système démocratique. Les *inputs* sont les éléments à la base du système qui fonde le fonctionnement de ce dernier. Le *throughput* concerne le processus en lui-même et tout ce qui influe sur celui-ci. Enfin, les *outputs* désignent l'ensemble des éléments relatifs aux résultats produits par le système. Dans le cas du système de prise de décision dans le modèle démocratique occidental, les *inputs* concernent les acteurs à la base du système de décisions, les élections qui fondent leur mandat et les règles qui leur sont imposées. Le *throughput* concerne le processus de prise de décision en lui-même et les groupes d'intérêts qui vont l'influencer. Enfin, les *outputs* portent sur les décisions produites et les conséquences de celles-ci (Steffek, 2015 ; Vai et al., 2017).

Ferrin et Kriesi (2016) ne font pas exception à la règle et leurs concepts sont tout à fait transposables à cette grille d'analyse en trois actes. Il est possible de ramener ce rapport *evaluation/view* aux différentes étapes de la prise de décision que sont les *inputs*, le *throughput* et les *outputs* permettant ainsi de rapporter cette légitimité démocratique au processus de prise de décision démocratique. Même si Ferrin et Kriesi n'ont pas basé leurs conclusions sur ce modèle *inputs/throughput/outputs* dans leurs conclusions sur le *view* et l'*evaluation* de la démocratie chez les Européens, le modèle a cependant été appliqué lors

du développement pour pouvoir les comparer à d'autres indices objectivant le rapport des Européens avec leur système politique. Dès lors, même s'il est possible d'effectuer une recherche mobilisant les concepts de *view* et d'*evaluation* sans utiliser le modèle *inputs/throughput/outputs*, l'addition de ce dernier a pour avantage d'ajouter un degré de généralisation à la recherche puisqu'il s'agit d'un modèle régulièrement appliqué dans les recherches mobilisant le concept de *political support* et qu'il permet également d'apporter une lisibilité supplémentaire à l'analyse en donnant une structure aux réflexions des citoyens sur les éléments de la démocratie (Strebel, Kübler, Marcinkowski, 2019).

2.1.3 Les facteurs entrant en considération dans la perception de la démocratie d'un citoyen

Même si le présent mémoire veut se concentrer sur l'impact de la participation à un mini-public sur la perception de la démocratie, la question des facteurs pouvant influencer cette perception doit nécessairement être abordée dans un sens plus large. D'abord, il est nécessaire de comprendre la place de la participation à un mini-public parmi les autres grands facteurs. Ensuite, cette recherche doit prendre en compte ces facteurs pour prétendre à une analyse de la manière dont les citoyens construisent leur perception de la démocratie.

Cette recherche se propose d'utiliser les concepts de *view* et d'*evaluation* pour décrire cette perception de la démocratie. Dès lors, les facteurs auxquels cette section s'intéresse doivent avoir un impact sur ces deux concepts. Étant donné que Ferrin et Kriesi (2016) sont à l'origine de ces concepts, il est logique de se tourner vers ces derniers pour comprendre ce qui entre en considération dans le *view* et l'*evaluation* de la démocratie par des citoyens. Ainsi, on constate que les auteurs différencient deux types de facteurs à prendre en considération : les facteurs contextuels et les facteurs individuels.

Les facteurs contextuels concernent le contexte politique dans lequel le citoyen évolue, autrement dit, l'influence du régime politique dans lequel celui-ci vit ou a vécu. Dans cette catégorie, Ferrin et Kriesi (2016) distinguent trois facteurs contextuels. Le premier est celui de la culture politique. Ce concept désigne l'idée selon laquelle les croyances, les attitudes ainsi que les valeurs sociétales liées à un système politique vont forger la relation entre le citoyen et ce système politique fondant ainsi leur comportement politique. Son impact sur le *view* et l'*evaluation* semble dès lors primordial en ce que, comme le montraient Laitin et Wildawsky (1988), des citoyens avec des «cultures politiques» différentes n'auront vraisemblablement pas la même vision de ce que la démocratie devrait être. Le deuxième est le contexte politique dans lequel se trouve le citoyen. Ce facteur comprend la qualité de

la démocratie dans le pays où celui-ci se trouve, déterminante dans l'adhésion du citoyen à celle-ci dans le sens où plus un citoyen est satisfait de la démocratie dans laquelle il se trouve, plus il aurait tendance à adhérer aux valeurs de la démocratie. Pour les auteurs, cela comprend également les expériences que celui-ci entretient avec la démocratie au travers des institutions démocratiques et de l'inclusion des citoyens au sein des institutions dans l'esprit prôné par la démocratie participative. C'est donc au sein de ce deuxième facteur qu'on pourrait classer la participation à un mini-public qui se rapproche également de cette volonté de la démocratie participative d'impliquer les citoyens dans les institutions démocratiques. Enfin, le troisième facteur jugé moins important dans son impact que les deux premiers est la «situation économique» dans laquelle le citoyen évolue avec le raisonnement suivant : une situation économique défavorable telle qu'une crise économique va impacter négativement l'adhésion aux valeurs démocratiques chez celui-ci (Morley & Lussier, 2009).

Les facteurs individuels concernent les ressources et l'attitude politique. Les ressources relèvent du niveau d'éducation et du niveau socio-économique du citoyen qui sont les facteurs individuels les plus mis en avant pour expliquer l'adhésion de celui-ci aux valeurs démocratiques. Par exemple, des études ont montré le lien entre un niveau d'éducation plus élevé et une adhésion plus élevée aux valeurs démocratiques. Il en va de même avec le niveau socio-économique. L'attitude politique porte sur l'impact de l'adhésion partisane ou de l'adhésion non partisane sur l'adhésion aux valeurs démocratiques. En effet, le fait de ne pas soutenir un parti ou de soutenir un parti en le voyant soit gagner, soit perdre des élections est un facteur qui entre en considération dans l'attitude du citoyen vis-à-vis du régime (Ferrin, Kriesi, 2016 ; Feddes et al., 2019).

La prise en considération de ces facteurs permet quelques observations utiles à la recherche. D'abord, il semble que la participation à un mini-public soit comprise dans les facteurs contextuels dits politiques qui, d'après Ferrin et Kriesi (2016), sont les facteurs contextuels ayant le plus d'impact sur le *view* et l'*evaluation* de la démocratie. Cette affirmation conforte donc les résultats significatifs des mini-publics sur l'attitude politique. Ensuite, la prise en considération des autres facteurs cités semble être un défi pour cette recherche même s'ils ne sont pas le point d'attention central de cette dernière puisque pour comprendre l'impact de la participation à un mini-public sur le *view* et l'*evaluation*, il faut être capable de le différencier de ces autres facteurs. La méthode adoptée pour mener à bien la recherche doit donc permettre de répondre au mieux à ce défi.

2.1.4 *Le concept de démocratie dans la littérature sur la perception de la démocratie*

Le traitement du concept de démocratie apparaît comme un enjeu central de ce type de recherche qui s'attache à identifier la perception de ce concept chez le citoyen. De ce fait, la manière dont on définit la démocratie détermine nécessairement la manière dont cette perception se manifeste par le biais des concepts de *view* et d'*evaluation* dans le cadre de cette recherche. Seulement, définir la démocratie n'apparaît pas comme un acte évident tant le concept a fait l'objet de développements théoriques et de conceptions différentes au cours de l'histoire (Touraine, 2014). Cette section tente donc de répondre à la question suivante : comment la littérature sur la perception qu'a le citoyen de la démocratie traite du concept de démocratie ?

La démocratie a fait l'objet de différentes conceptions dont certaines sont plus discutées que d'autres. On peut citer la démocratie représentative, la démocratie libérale, la démocratie directe ou encore la démocratie délibérative. À en croire Crépon et Stiegler (2007), l'évocation récurrente de ces conceptions tient soit au fait qu'elles évoquent la réalité de la manière dont la démocratie est appliquée dans la plupart des démocraties contemporaines, soit au fait qu'elles se fassent l'écho des grandes critiques adressées au fonctionnement de ces démocraties en ce qui concerne leurs manquements. Selon la logique des auteurs, la démocratie représentative (entendue comme la conception s'intéressant à la relation entre les représentants et les représentés autant qu'aux élections qui fondent cette relation) ainsi que la démocratie libérale (entendue comme la conception s'intéressant aux droits et aux libertés qui fondent la démocratie) sont les conceptions de la démocratie aux fondements des régimes démocratiques contemporains. Dès lors, les critiques de ces manières de concevoir la démocratie se retrouvent dans la conception délibérative qui se place dans la théorie délibérative d'Habermas prônant notamment la nécessité d'avoir un débat public de qualité pour obtenir une décision démocratique et dans la conception participative qui veut impliquer le citoyen plus directement dans le processus de décision politique. Toutefois, il existe d'autres conceptions de la démocratie qui ne sont pas autant citées dans la littérature (Cooke, 2018). Mais alors, quelles conceptions doivent être prises en compte lorsqu'on parle de la perception qu'a le citoyen de la démocratie ?

Il paraît improbable de pouvoir couvrir l'ensemble de ces conceptions au sein d'une même recherche. En examinant les travaux sur la perception de la démocratie, on se rend compte qu'un certain nombre mobilise seulement les conceptions représentative et libérale de la démocratie, car ce sont les conceptions qui fondent les régimes démocratiques

contemporains et ce type d'études cherchent avant tout à établir la légitimité de ces régimes aux yeux des citoyens. À l'inverse, d'autres études sur un sujet similaire ont pu mobiliser d'autres conceptions de la démocratie afin de vérifier si ces dernières correspondaient aux attentes ou même aux valeurs du citoyen. Il ne semble donc pas y avoir de limites définies au niveau des conceptions de la démocratie mobilisées par ce type d'études (Smith, 2005 ; Keating, 2013). Dès lors, quelles conceptions de la démocratie devrait-on mobiliser dans le cadre de cette recherche ?

La réponse paraît liée à deux autres éléments de ce mémoire : l'utilisation du *view*, d'une part, et la méthode mobilisée pour mener la recherche, d'autre part. Pour rappel, le concept de *view* vise à montrer ce que la démocratie devrait être pour le citoyen. Il ne limite donc pas la perception de la démocratie aux conceptions classiques puisque le citoyen n'est pas censé se limiter à ce que la démocratie est en l'état. Si l'utilisation de ce concept ne limite donc pas les conceptions de la démocratie mobilisées, la question de la méthode est moins évidente. En effet, la méthode doit permettre d'identifier le *view* et l'*evaluation* de la démocratie chez les répondants, ce qui implique nécessairement qu'elle puisse cibler les composantes des différentes conceptions de la démocratie dans la perception du répondant et, par conséquent, anticiper ces conceptions en amont de la méthode. Toutefois, ce constat doit être nuancé en raison de la méthode utilisée qui peut laisser une marge de manœuvre et permettre de faire émerger des conceptions qui n'auraient pas été identifiées en amont.

Ainsi, il existe plusieurs conceptions de la démocratie et aucune ne semble devoir être mise de côté en amont. C'est pour cette raison et en prenant en considération les éléments évoqués qu'on ne délimite pas de conceptions de la démocratie qui constitueraient la base de cette recherche au sein du cadre théorique.

2.2 L'impact des mini-publics sur la perception des participants

Une première définition des mini-publics a déjà été apportée dans le cadre théorique. Celle-ci insistait sur le fait qu'il s'agit de dispositifs délibératifs qui ont la particularité de sélectionner leurs participants au moyen d'une sélection par tirage au sort avec des critères de représentativité. Cette définition, correspondante à celle de Graham Smith (2009), se place comme la définition généralement donnée aux mini-publics dans la littérature. Au-delà de ce système de sélection particulier visant à assurer la représentativité du panel au regard de la population dont il est issu, l'autre caractéristique identifiable est leur capacité à réunir les membres du panel tirés au sort pour discuter d'un enjeu de société afin d'aboutir à une

décision ou une recommandation en rapport avec cet enjeu. Cette deuxième caractéristique des mini-publics en fait des processus qui sont ancrés dans les théories de la démocratie délibérative. La conception délibérative de la démocratie trouve son origine dans la pensée habermasienne et prône l'importance d'inscrire la prise de décision dans une discussion permettant d'obtenir l'ensemble des informations nécessaires pour prendre celle-ci. L'objectif de la présente recherche serait donc de montrer en quoi un dispositif s'inscrivant dans les principes de la théorie délibérative pourrait influencer sur l'attitude du citoyen vis-à-vis de la démocratie. Dès lors, cette partie du cadre conceptuel va tenter de montrer en quoi une expérience s'inscrivant dans les principes de la démocratie délibérative modifie l'attitude des participants à celle-ci (Setälä, 2014).

Pour commencer, il est utile de définir clairement ce qu'est la démocratie délibérative. Le paradigme délibératif de la démocratie postule que le fondement démocratique du processus de prise de décision politique est la discussion libre entre citoyens égaux.

«Les conceptions délibératives de la démocratie redévoient l'idéal démocratique en l'enracinant dans la capacité individuelle à délibérer sur les affaires communes, dans la capacité collective à poursuivre conjointement la promotion égale des intérêts individuels, et dans l'aptitude de la délibération publique à supporter le gouvernement par et pour le peuple.» (Girard, 2011, p.224)

La démocratie délibérative s'oppose donc aux conceptions minimalistes et purement représentatives de la démocratie où la discussion entre les citoyens et donc l'avis éclairé du citoyen n'est pas assez intégrée dans le processus de prise de décision. Dans un modèle délibératif, les citoyens doivent donc avoir l'occasion de discuter de la décision politique avant d'avoir une quelconque influence sur celle-ci et cette discussion ne doit pas être une simple agrégation de leurs préférences individuelles, mais un échange visant à atteindre le bien commun par l'échange d'arguments. Même si cette définition n'inclut pas nécessairement que ce débat soit institutionnalisé et n'impose donc pas que ce dernier soit tenu au sein d'un dispositif lui étant consacré, les défenseurs de la démocratie délibérative se sont intéressés aux expériences telles que les mini-publics qu'ils voient comme un moyen d'assurer la qualité du débat et d'assurer l'implication dans le processus de décision (Ryfe, 2005).

Ainsi, il est possible de revenir au sujet de la recherche en se demandant comment un dispositif visant à institutionnaliser un débat dont le but est de réfléchir au bien commun pour aboutir à une décision finale va changer quoi que ce soit à la perception de ces participants vis-à-vis de la démocratie. Pour y répondre, on peut mobiliser les travaux effectués dans le domaine de la démocratie délibérative qui, comme exposé dans l'état de l'art, ont largement traité du sujet. Talpin (2012) distingue quatre approches : les processus cognitifs, les processus liés aux valeurs civiques, les processus liés à la publicité de la délibération et les processus émotionnels. En associant cette classification aux travaux existants, il est possible de la justifier.

Dans le cas d'une expérience de démocratie délibérative, l'approche cognitive concerne la façon dont l'information va être transmise entre les différents participants et dont cette nouvelle information va permettre de faire évoluer le point de vue d'un participant ainsi que ses préférences. L'idée derrière cette approche est que les individus n'ont jamais la totalité des informations pour prendre une décision, mais au plus ils seront informés sur un sujet, au plus ils seront à même d'avoir un avis fondé rationnellement sur celui-ci. La capacité des expériences délibératives à mobiliser ce processus cognitif a fait l'objet de plusieurs travaux (Warren & Gastil, 2015 ; Niemeyer, 2014).

L'approche liée aux valeurs civiques concerne la capacité des expériences délibératives à faire adopter les valeurs de la délibération telles que la poursuite du bien commun chez les individus. Cette approche se fonde sur les mécanismes mis en évidence dans la sociologie notamment par les travaux de Bourdieu (2000) au travers de son concept de champ montrant la capacité des individus à se conformer aux valeurs d'un champ donné (qui prend ici la forme d'un débat organisé), c'est-à-dire une dimension particulière au sein de la société régie par ses propres règles. En suivant cette logique adoptée par Elster (1998) pour étudier les expériences délibératives, on peut considérer que l'intérêt individuel au sein de la délibération s'exprime au travers des normes de la délibération.

L'approche liée à la publicité de la délibération est à mettre en complément du processus lié aux valeurs civiques en ce qu'il se base sur la publicité de l'exercice délibératif. Dans la lignée des travaux de Foucault (1975) sur la visibilité en milieu carcéral, elle défend l'idée que cette publicité va entraîner chez le participant la volonté de se conformer aux règles de bienséance imposées par les normes liées à la bienséance et au bien commun. De ce fait, le participant a une obligation de se conformer à la règle du bien commun sans pouvoir assumer un comportement égoïste dans le débat comme exposé dans le travail de Jensen (2020).

Enfin, l'approche émotionnelle entend étendre la capacité des expériences délibératives à influencer sur leurs participants au-delà du contenu du débat, mais également par la prise en compte des émotions des autres personnes. Plus précisément, cette approche s'intéresse aux éléments non directement liés à la prise de décision comme le story-telling, le comportement des autres candidats et les interactions hors débat pouvant impacter l'attitude des participants. Elle met donc en avant les émotions comme facteur déterminant du comportement des participants (Valentino et al., 2009)

Ces approches sont donc celles qui sont le plus à même d'expliquer en quoi la perception de la démocratie comme on la définit ici peut être différente chez une personne ayant participé à une expérience délibérative. Il s'agit donc d'un ensemble de mécanismes psychologiques ou sociologiques qui vont être directement liés ou non au débat. Même si les processus listés par Talpin (2012) ne peuvent être considérés comme exhaustifs au vu du nombre de travaux sur la transformation de l'attitude au sein de ce type d'expérience, il n'en reste pas moins une base solide pour la suite de la réflexion portée au sein de cette recherche.

3. Design de la recherche/construction de la question de recherche

En examinant ces deux pans de la littérature plus en détail, le cadre théorique permet de mettre en évidence un certain nombre d'éléments dont la prise en considération semble essentielle pour mener bien à la recherche. L'objectif de cette section est donc de mobiliser les éléments théoriques évoqués pour préciser la question de recherche et le but de la recherche. Pour ce faire, elle revient séparément sur les deux pans de la littérature et leurs apports respectifs avant d'intégrer ceux-ci dans la construction de la question de recherche.

Pour ce qui concerne les concepts liés à la perception qu'a le citoyen de la démocratie, le choix a été posé de privilégier les concepts de *view* et d'*evaluation* au concept de *political support*. L'utilisation des concepts de *view* et d'*evaluation* découlant eux-mêmes du concept de légitimité demande de prendre en considération un ensemble de facteurs à la fois individuels, mais aussi contextuels pour comprendre la manière dont la perception de la démocratie se forme. Il a déjà été établi que la participation à un mini-public constitue un facteur contextuel. Pour autant, une autre question s'est posée en évoquant cette littérature sur la perception de la démocratie, à savoir comment cette littérature traitait du concept de démocratie. Devant la multitude de conceptions de la démocratie mobilisables, le choix a été

fait de ne pas en viser une particulière en amont de la recherche afin de ne pas restreindre les données émergentes. La mobilisation de la clé de lecture *inputs/throughput/outputs* devrait permettre de structurer l'analyse et d'établir la légitimité démocratique chez les participants.

En évoquant la manière dont les mini-publics impactent les participants, il a été établi que les mini-publics sont des expériences créées selon les principes de la démocratie délibérative. De ce fait, on peut mobiliser les travaux sur la démocratie délibérative qui montrent comment une expérience délibérative peut modifier l'attitude du citoyen par des mécanismes psychologiques et sociologiques. On peut légitimement postuler que ces mécanismes seraient partiellement à l'origine d'un changement de perception de la démocratie chez les participants à un mini-public.

Dès lors, la présente recherche vise à établir la manière dont les participants à un mini-public perçoivent la démocratie et par le prisme de quels mécanismes la participation à ce mini-public influe sur cette perception définie ici par les concepts de *view* et d'*evaluation*. La question à laquelle le présent mémoire tente de répondre est donc la suivante : **«Comment la participation à un mini-public influence-t-elle la perception qu'ont ses participants de la démocratie ?»**

Cette recherche se propose de comprendre comment la participation à une expérience délibérative telle qu'un mini-public peut permettre de modifier la perception qu'a le citoyen de la démocratie et du fonctionnement du système démocratique selon une grille de lecture *inputs/throughput/outputs*. À cet effet, elle tente dans un premier temps d'identifier les éléments qui composent cette perception avant, dans un deuxième temps, d'expliquer le rôle joué par cette expérience délibérative dans la perception qu'ont les participants de la démocratie.

4. Méthodologie

Afin de répondre à cette question, le présent mémoire se propose d'utiliser une méthode de recherche disposant de qualités et de modalités appropriées au sujet d'étude : l'entretien semi-directif. L'utilisation de cette méthode se justifie ici par la capacité de celle-ci à mettre en évidence les données nécessaires pour éclairer l'objet de cette recherche, c'est-à-dire la manière dont le citoyen décrit sa perception de la démocratie en termes d'*inputs*, de *throughput* et d'*outputs* ainsi que d'expliquer en quoi la participation à une expérience de démocratie délibérative influe sur cette description.

En effet, l'entretien semi-directif est une «technique de récolte des données» souvent utilisée dans les approches qualitatives qui consiste en un ensemble d'entretiens menés avec des répondants ayant un lien pertinent avec le sujet de la recherche. L'entretien est dit semi-directif car les questions posées n'émanent pas d'un canevas de questions rigide, mais d'une grille d'entretien beaucoup plus flexible permettant au répondant et au chercheur de mener une discussion dont vont émerger les données. Dès lors, l'usage de cette méthode semble pertinent pour identifier la manière dont le *view* et l'*evaluation* de la démocratie des répondants se manifestent puisque les entretiens laissent la possibilité à ceux-ci de développer les items de la démocratie qu'ils évoquent pour ces deux concepts permettant de les intégrer au modèle *inputs/throughput/outputs*. De plus, l'entretien permet de comprendre comment les répondants relient ces éléments de la démocratie qu'ils mobilisent à leur expérience au sein d'un mini-public. De ce fait, on peut dire qu'un entretien semi-directif est la méthode de récolte de données la plus adaptée à cette recherche en ce sens qu'elle permet de retranscrire de manière nuancée la perception qu'a le citoyen de la démocratie et d'établir le lien entre cette dernière et la participation au mini-public par le prisme de la discussion dirigée (Van Campenhout et al., 2017 ; Mosley, 2013).

Maintenant que l'utilisation de la méthode a été justifiée, il reste à établir sa mise en œuvre. L'objet de cette recherche est de constater une évolution dans la perception de la démocratie chez le citoyen sur base des concepts de *view* et d'*evaluation* afin de voir comment des citoyens ayant participé à une expérience de mini-public ont une perception de la démocratie différente de ceux qui n'y participent pas et comment leur expérience au sein du mini-public peut expliquer cette différence de perception. Dès lors, l'emploi de l'«entretien semi-directif» devrait se faire en interrogeant des citoyens ayant participé à un mini-public déterminé et d'autres n'ayant pas participé à ce mini-public. Afin de produire des données recevables, cette comparaison est soumise à deux conditions. La première est que les

répondants issus d'un mini-public doivent être issus du même mini-public afin qu'ils aient tous vécu une expérience comparable puisque les mini-publics ne sont pas tous organisés avec la même structure ni avec le même succès. La deuxième condition est relative aux facteurs déterminant le *view* et l'*evaluation*. Dans le cas d'entretiens, cela signifie tenir compte des caractéristiques des répondants pour que les facteurs contextuels (régime politique dans lequel le répondant a grandi) et individuels (genre, niveau d'études, métier) objectivables chez les participants correspondent à ceux des non-participants.

Ceci étant dit, la réalisation des entretiens dans le cadre de cette recherche doit permettre de prendre en compte différents éléments. D'abord, les conceptions de la démocratie attachées au *view* et à l'*evaluation* du citoyen ne sont pas déterminées en amont de la recherche en raison d'une volonté de ne pas limiter les réponses apportées par les répondants en les cantonnant à une définition précise du concept. Toutefois, ce postulat pose un défi méthodologique puisqu'il demande d'identifier des éléments rattachés à différentes définitions de la démocratie sans avoir préalablement déterminé ni délimité ces éléments. Dans le cas d'entretiens semi-dirigés, ce défi se pose lors de la phase de préparation des entretiens puisqu'ils nécessitent de rédiger un guide d'entretien reprenant les thèmes que le chercheur souhaite aborder. De ce fait, il semble inévitable de réfléchir à un guide d'entretien qui prendrait en considération des éléments constitutifs liés aux diverses conceptions de la démocratie telles que les élections régulières, le rôle des représentants politiques, la capacité du système démocratique à produire des décisions améliorant la condition sociale et économique de la population, la capacité du citoyen à prendre part aux décisions politiques ou encore l'importance des débats lors de la prise de décision. Pour cette raison, le guide d'entretien a été rédigé en tenant compte de ces éléments constitutifs des théories de la démocratie (Voir Annexe). Cependant, l'emploi de l'entretien semi-directif comme méthode atténue cette contrainte en laissant une latitude aux répondants, leur laissant la possibilité d'évoquer des éléments qui ne seront pas nécessairement attachés à des conceptions de la démocratie anticipées par le guide d'entretien. Un autre défi lié à l'application de cette méthode est sa capacité à différencier le *view* et l'*evaluation* des répondants au travers des entretiens menés. Elle doit en effet être capable de différencier ce que les répondants attendent de la démocratie avec le *view* et la manière dont ces attentes sont rencontrées par le système politique avec l'*evaluation*. Cette distinction doit donc être prise en compte lors des entretiens pour amener le répondant qui critique l'application d'un élément d'une conception de la démocratie au sein du système politique à expliquer comment il aimerait voir celui-ci mis en place et inversement. Enfin, le dernier défi majeur est la mise en évidence de la participation au mini-public dans la réflexion des participants autour de leur *view* et de

leur *évaluation* de la démocratie. Cette mise en évidence doit vraisemblablement se faire en posant des questions pour comprendre comment les participants mobilisent leur participation au sein de cette expérience de démocratie délibérative dans leur raisonnement. Cela laisse donc place à la possibilité que les participants ne voient pas le lien entre les questions posées sur la démocratie et leur participation à une expérience délibérative. Si une non-réponse des participants est une donnée recevable qui peut être interprétée, le risque du biais de désirabilité sociale paraît être particulièrement présent pour les questions qui tourneraient autour de ce lien puisque les participants pourraient se sentir obligés d'établir constamment un lien avec le mini-public pour satisfaire à ce qu'il pense être une attente. Il semble nécessaire de prendre ce biais en considération lors des entretiens en précisant qu'il n'y a pas d'obligation de répondre (Van Campenhoudt, et al, 2017 ; Mosley, 2013 ; De Sardan, 2008).

Après avoir présenté la méthode d'extraction des données, il convient d'examiner la méthode d'analyse qui sera appliquée. En se référant une nouvelle fois à l'objectif de cette recherche qui est d'établir si la participation à ce type de dispositif change la perception de la démocratie et de quelle manière ce changement va s'opérer, les déclarations des répondants devraient être traitées de manière qualitative puisque l'analyse cherche à comprendre la manière dont les acteurs perçoivent la démocratie et les mécanismes qui sous-tendent cette perception. Dès lors, une interprétation qualitative des déclarations des participants et des non-participants permet de mettre en lumière les liens entre les différents éléments théoriques ressortant des entretiens. Elle laisse également la marge interprétative nécessaire pour rattacher ces différents éléments théoriques au sein de la grille de lecture *inputs/throughput/outputs* rendant ainsi la comparaison entre participants et non-participants possible (Parker, 2004).

4.2 Le cas d'étude

Le recours à des entretiens semi-directifs justifié, cette deuxième section s'attache à détailler le mini-public étudié, à savoir le «Conseil citoyen permanent» de Saint-Gilles, et l'application de la méthode au cas d'étude. Pour ce faire, un premier point explique le fonctionnement ainsi que le déroulement du mini-public. Le deuxième point est consacré à la mise en place et au déroulement des entretiens semi-directifs.

4.2.1 Le cas d'étude : le Conseil citoyen permanent de Saint-Gilles

Le «Conseil citoyen permanent» de Saint-Gilles (parfois abrégé CCP) est une assemblée mise en place sur base d'une décision du conseil communal de Saint-Gilles de 2019 et dont l'organisation a été confiée à l'ASBL Particitiz. Cette ASBL a organisé un système de double tirage au sort pour retenir trente-cinq citoyens de la commune en prenant en compte des critères liés à la représentativité avant d'organiser les premiers débats en fin d'année 2020. Étant donné la crise sanitaire de covid 19 survenue à ce moment, l'ensemble des événements du «Conseil citoyen permanent» a eu lieu en visioconférence jusqu'en juin 2021. Ces débats modérés par un facilitateur ont eu pour but de discuter d'un thème se rapportant à la vie dans la commune, à savoir les «incivilités», afin d'organiser des recommandations en rapport avec ce thème et de les présenter au conseil communal. Il s'agit donc bien d'un mini-public puisque ce dispositif vise à rassembler des citoyens sélectionnés sur base d'un tirage au sort qui prend en compte des critères assurant la représentativité du panel par rapport à la population dont il est issu pour débattre afin de prendre des recommandations en lien avec le processus de prise de décisions politiques. De ce fait, le «Conseil citoyen permanent» constitue un cas d'étude pertinent pour cette recherche. Avant de s'intéresser plus en détail au déroulé des entretiens, cette section se propose d'approfondir l'organisation du «Conseil citoyen permanent» pour comprendre comment ce dernier a pu avoir un impact sur le *view* et l'*evaluation* de la démocratie des participants. Pour ce faire, la lecture *inputs/throughput/outputs* de la légitimité de la gouvernance démocratique déjà proposée dans le cadre théorique est mobilisée.

Au niveau des *inputs*, on sait déjà que la volonté de ce mini-public émane des autorités communales et, plus précisément, de la nouvelle majorité en place depuis les élections communales de 2018 qui avait mentionné vouloir plus de participation citoyenne au sein de la commune dans ses accords de majorité. De plus, c'est à une ASBL, Particitiz, qu'est revenue la tâche d'effectuer le tirage au sort en deux tours de sélection tenant compte de différents critères dans la composition du panel afin d'assurer la représentativité. Ces critères sont l'âge, l'éducation, la langue et l'occupation des participants.

Au niveau du *throughput*, il y a eu plusieurs réunions du panel facilitées par l'ASBL Particitiz. La première a eu lieu en ligne le 21 novembre 2020 et avait pour but d'accueillir les participants, de leur expliquer le fonctionnement du processus et de corédiger une charte visant à instaurer les règles du débat. Le 12 décembre 2020, la deuxième visait à entamer les débats sur la problématique imposée par les autorités communales, à savoir les incivilités.

Le but de cette réunion était de discuter de la thématique pour que les participants comprennent les enjeux liés au thème grâce à un échange avec des «personnes-ressources», c'est-à-dire des personnes ayant une fonction en lien avec la thématique. La troisième réunion s'est déroulée le 23 janvier 2021 avec pour objectif d'établir de premières idées de recommandations concernant le thème des incivilités. Pour ce faire, les participants ont pu assister à la présentation d'experts pour donner suite à une demande d'un des participants à la réunion précédente. Ils ont ensuite été réunis en sous-groupes pour débattre du thème une première fois avant de se voir répartir dans d'autres sous-groupes pour continuer les débats, ce qui a permis d'obtenir cinq idées de recommandation. La quatrième réunion du 6 février 2021 approfondissait ces cinq idées en mettant à nouveau les participants en sous-groupes traitant chacun d'une idée après avoir assisté à des présentations de trois échevins dont les compétences étaient liées à ces idées. Il en est ressorti une liste de recommandations émanant des idées étudiées.

Au niveau des *outputs*, les recommandations ont été présentées par les participants aux membres du conseil communal de Saint-Gilles lors du conseil communal du 25 février. Les membres du conseil communal ont alors écouté les recommandations des participants avant de leur répondre oralement en expliquant leur appréciation et la manière dont celles-ci pouvaient être mises en place plus ou moins facilement. Ce conseil signifiait donc la fin du travail du panel concernant la thématique des incivilités.

4.2.2 L'organisation des entretiens semi-directifs

Les démarches pour obtenir des entretiens avec les participants ont commencé en février 2020. Après un contact avec la société Particitiz, il a été possible d'obtenir un entretien avec des membres de l'administration communale de la commune de Saint-Gilles. Il a dès lors été convenu que la commune se manifesterait si le dispositif venait à être mis en place, ce qui n'était pas encore certain au vu de l'évolution de la crise sanitaire. Finalement, les autorités communales ont accordé le droit d'assister à la réunion virtuelle du 6 février 2021 et de s'exprimer brièvement à la fin de la réunion pour se présenter, expliquer sa recherche et demander si des participants seraient volontaires pour effectuer un entretien individuel.

Onze participants sur les trente-cinq ont accepté d'effectuer un entretien. Ceux-ci ont été effectués après la présentation des recommandations du conseil communal à l'exception d'un entretien qui a dû se dérouler la veille par convenance pour le participant. Les entretiens ont été prévus pour durer quarante minutes afin de ne pas décourager les participants suite à

leurs remarques sur leur temps disponible. Ils se sont déroulés via zoom ou par téléphone selon la meilleure convenance des participants et ont été anonymisés.

Une fois ces interviews menées, une deuxième série d'entretiens a été prévue avec un panel de citoyens n'ayant jamais participé à un mini-public. Ceux-ci ont été sélectionnés selon leurs caractéristiques individuelles et la variété des systèmes politiques dans lesquels ils ont grandi afin de correspondre à la mixité de l'échantillon des participants interrogés. Ces caractéristiques individuelles comprennent donc le genre, le niveau d'éducation ainsi que la situation professionnelle. En ce qui concerne l'impact du système politique, l'origine des non-participants à un mini-public a également été prise en considération pour obtenir un pourcentage de personnes ayant passé leur enfance et leur adolescence dans un pays étranger proche de l'échantillon des participants au mini-public. Cette correspondance des caractéristiques, dont le résultat est affiché dans le tableau ci-dessous, vise donc à traiter des autres facteurs ayant un impact sur la perception de la démocratie. Une critique peut être adressée à la sélection des non-participants puisque ceux-ci n'habitent pas la commune de Saint-Gilles et n'évoluent donc pas dans le même contexte politique. Outre la difficulté à trouver des non-participants saint-gillois formant un panel aussi varié, la nécessité de prendre des non-participants au sein de la commune reste limitée par rapport à l'influence des autres facteurs tels que le contexte politique au niveau national qui lui est respecté. Le tableau ci-dessous exprime cette volonté de garder une cohérence dans le choix des participants et des non-participants pour ces facteurs.

Répartition des participants et des non-participants

Participants	Non-participants
<p><u>Genre :</u></p> <p>8 femmes 3 hommes</p> <p><u>Niveau d'éducation :</u></p> <p>3 ont un niveau secondaire ou inférieur 8 ont fait des études supérieures</p> <p><u>Occupation professionnelle :</u></p>	<p><u>Genre :</u></p> <p>8 femmes 3 hommes</p> <p><u>Niveau d'éducation :</u></p> <p>3 ont un niveau secondaire ou inférieur 8 ont fait des études supérieures</p> <p><u>Occupation professionnelle :</u></p>

2 retraités	2 retraités
1 femme au foyer	1 femme au foyer
2 indépendants	2 indépendants
1 chercheur d'emploi	1 chercheur d'emploi
2 fonctionnaires	2 fonctionnaires
3 salariés	1 salarié
	2 étudiantes
<u>Véçu dans un pays</u>	<u>Véçu dans un pays</u>
<u>étranger/Belgique :</u>	<u>étranger/Belgique :</u>
6 ont toujours vécu en Belgique	7 ont toujours vécu en Belgique
5 ont grandi dans d'autres pays	4 ont grandi dans d'autres pays

Un guide d'entretien a été rédigé. Les questions ont été rédigées pour pouvoir établir une comparaison pertinente entre les réponses des participants et des non-participants. Comme dit plus haut, le rôle des entretiens est de comparer la perception qu'ont les participants et les non-participants de la démocratie en différenciant leur *view* et leur *evaluation* dans les éléments qu'ils évoquent. L'objectif est de voir comment les participants mobilisent leur participation au CCP en évoquant ces divers éléments en comparaison des non-participants afin de pouvoir expliquer les différences au sein de leur *view* et de leur *evaluation* de la démocratie. Même si la volonté a été exprimée dans le cadre théorique de ne pas limiter les conceptions de la démocratie en amont de la recherche pour ne pas brider les répondants, il paraît impossible de ne pas prendre en considération ces conceptions dans le guide d'entretien lors de la rédaction des questions générales pour susciter des réponses pertinentes et comparables chez les répondants. À cet effet, les questions ont été rédigées en s'inspirant des éléments théoriques de la démocratie chez Ferrin et Kriesi (2016) ainsi que d'autres ouvrages traitant des idéaux attachés à diverses visions de la démocratie (Crépon & Stiegler, 2007 ; Maravall, 2016). Ces questions générales portaient sur la vision qu'ont les répondants des dispositifs participatifs et/ou délibératifs, du rôle des représentants politiques, de l'utilité des élections, des questions autour du droit de vote (obligatoire ou pas, élargissement à d'autres catégories de personnes, utilité de voir le plus grand nombre de personnes voter), des décisions politiques, du rôle des médias ou encore de la nécessité de discuter en société. Ces questions peuvent se rattacher à des visions diverses de la démocratie (libérale, représentative, délibérative, participative...) donnant aux répondants un canevas

semi-rigide pour développer les visions qu'ils désirent eux-mêmes mettre en avant dans leurs réponses.

Enfin, les participants et les non-participants seront désignés par un numéro attribué de manière aléatoire afin de conserver leur anonymat. Ils seront toutefois genrés par souci de clarté lors de leur évocation dans le texte. Il est aussi à noter que les entretiens avec les participants et les non-participants n'ont pu être retranscrits par manque de temps. Cette absence est compensée par l'emploi de nombreux extraits de ces entretiens dans l'analyse.

5. Partie analytique

Cette partie analyse les entretiens menés par le prisme des théories de la démocratie délibérative et plus précisément par le prisme de lecture *inputs/throughput/outputs* de la légitimité démocratique pour expliquer l'impact de la participation à un mini-public sur la perception de la démocratie. D'abord, elle se concentre sur l'interprétation et la comparaison des résultats des entretiens menés au niveau des *inputs*, du *throughput* et des *outputs*. Ensuite, elle tente d'expliquer ces résultats au moyen des théories de la démocratie délibérative.

5.1 Exposition et comparaison des résultats au niveau des *inputs*, du *throughput* et des *outputs*.

L'objectif est d'identifier par les concepts de *view* et d'*evaluation* la manière dont les participants perçoivent les éléments liés aux *inputs*, au *throughput* et aux *outputs* de la légitimité démocratique en comparaison avec les non-participants afin de mettre en évidence la manière dont les participants mobilisent leur expérience au sein du mini-public dans cette perception en comparaison avec les non-participants. Dans un souci de clarté, l'analyse est articulée autour de trois sous-sections traitant distinctement des éléments liés aux *inputs*, au *throughput* et aux *outputs*. Chacune de ces sous-sections expose les éléments du *view* et de l'*evaluation* des personnes interrogées pour la partie de la légitimité démocratique concernée en mettant en évidence la manière dont la perception de la démocratie se manifeste dans un contexte de démocratie délibérative avec un mini-public au moyen des éléments théoriques existants sur la question.

5.1.1 La perception au niveau des inputs du processus démocratique

Les *inputs* sont les éléments relatifs à l'implication des citoyens en amont du processus de décision politique selon la définition de Scharpf (2010), c'est-à-dire ce qui fonde la dimension participative du processus produisant les lois et les règles du système politique. Ils correspondent aux éléments du système politique fondant la possibilité d'une prise de décision. Ces éléments fondateurs sont les dirigeants et les institutions organisant les différents pouvoirs. Dans les entretiens menés, différents éléments de la perception de la démocratie peuvent être classés au niveau des *inputs* et reliés à plusieurs conceptions de la démocratie. C'est le cas des réflexions sur le rôle joué par les hommes et les femmes politiques dans la prise de décision ainsi que des réflexions portées autour de l'organisation des élections organisées de manière libre et régulière (Schmidt, 2013)

Pour le rôle joué par les hommes et les femmes politiques dans la démocratie, les participants tant que les non-participants ne remettaient pour la plupart pas en cause la nécessité de la présence de dirigeants politiques dans la logique des conceptions représentatives et électorales de la démocratie qui semblaient s'intégrer assez naturellement dans leur *view*. La manière dont les hommes et les femmes politiques remplissent ce rôle semble soulever des critiques tant chez les participants que chez les non-participants. Certaines de ces critiques sont semblables en ce qui concerne le manque de capacité des hommes et des femmes politiques à prendre en considération les intérêts des gouvernés (on trouve le terme de «déconnexion» pour décrire le phénomène) ainsi que la nécessité de fournir des efforts dans la prise en compte des enjeux sociaux, c'est-à-dire des populations les plus marginalisées sur le plan économique et social. Toutefois, les participants semblent plus enclins à reconsidérer cet aspect de leur *evaluation* à l'évocation de leur rencontre avec les autorités politiques de Saint-Gilles au cours du mini-public (Linde & Ekman, 2003). Cette mobilisation de leur rencontre avec les conseillers communaux peut être illustrée par l'extrait suivant :

« La participation au mini-public m'a permis de m'éclairer un peu plus sur le rôle des politiques au niveau communal » (participante 1, communication personnelle, 2021)

La place d'élections organisées de manière libre et régulière au sein des démocraties a également fait l'objet de développement au sein des entretiens. En comparant les réponses des participants et des non-participants, il apparaît que personne ne remet en question le principe de l'élection comme élément fondateur de la démocratie représentative et libérale

en évoquant l'importance de pouvoir choisir ses dirigeants sur base de leurs propositions et de leurs promesses électorales ou l'importance d'avoir la capacité de sanctionner les dirigeants a posteriori. Toutefois, si l'organisation d'élections régulières fait bien partie du *view* de la démocratie des interviewés, des participants autant que des non-participants jugent que les élections ne tiennent pas ce rôle tel que défini par le *view* lorsqu'ils effectuent l'*evaluation*. Parmi ceux-ci, une remarque commune est formulée sur base du principe général de l'élection arguant souvent que les représentants ne tiennent pas compte de la volonté ou des besoins des citoyens une fois élus en remettant en cause l'efficacité de l'élection. Cette dernière est comprise comme un mécanisme de jugement a posteriori du travail des représentants en incriminant la formation et les accords de majorité. C'est un des éléments fondateurs d'une vision libérale et représentative de la démocratie, puisqu'il garantit la place du citoyen dans les *inputs* en lui permettant de montrer ses préférences, qui est ici remis en question (Crépon & Stiegler, 2007 ; Manin, 2012). C'est ce que montrent les deux extraits suivants :

« (Sur l'utilité des élections) Oui, c'est normal. Il ne faut pas que les gens s'installent dans leur fauteuil et qu'ils soient jugés sur leur travail (...) Au-dessus du niveau communal, on a l'impression que quoi qu'on vote ça change rien (...) Au niveau fédéral, faudrait simplifier (le fonctionnement) (..) L'organisation des partis politiques limite les élus parce qu'ils prennent d'abord en compte l'avis du parti (...) un système sans parti, ce serait pas mal » (participante 8, communication personnelle, 2021)

« (En réponse à la question de l'utilité des élections) Les programmes sont différents, mais dans le fond, ils aboutissent au même résultat (...) Le problème c'est que comme les partis doivent se mettre ensemble pour former un gouvernement, ils finissent par tous faire la même chose » (non-participant 1, communication personnelle, 2021)

La différence entre la participante et le non-participant apparaît dans leur capacité à imaginer des alternatives pour pallier le problème lorsqu'on leur pose la question des solutions envisageables. Alors que le non-participant n'évoque pas réellement de solution, la participante présente une alternative en supprimant le système de partis qu'elle juge être le problème. D'autres non-participants ont proposé comme alternative de raccourcir le mandat des élus politiques.

En lien avec les élections, les répondants se sont également exprimé sur le droit de vote permettant ainsi d'éclaircir leur vision du rôle du citoyen dans ces élections. Les discussions

montrent que les participants comme les non-participants pensent que le vote est important pour que les citoyens aient l'occasion de marquer leur préférence dans la décision politique dans leur *view* et les participants comme les non-participants ont eu tendance à juger que les citoyens devraient être encouragés à aller voter dans leur *evaluation*. Cette prise de position marque donc un attachement supplémentaire à une vision représentative et libérale de la démocratie tant chez les participants que chez les non-participants (Manin, 2012).

En ce qui concerne le rôle accordé au citoyen dans le processus de prise de décision politique, le cas de l'intégration des dispositifs participatifs dans ce processus a également fait l'objet de développement au cours des entretiens. Les dispositifs participatifs sont ici compris comme des processus institutionnalisés visant à intégrer le citoyen dans le processus de décision politique. De manière assez logique, cette dimension de la conversation était plus développée chez les participants que chez les non-participants et ces premiers ne faisaient presque uniquement référence qu'au mini-public de Saint-Gilles comme modèle participatif. Lorsqu'on évoque avec eux ces dispositifs participatifs, les non-participants font appel aux dispositifs qu'ils connaissent par le biais de leur expérience personnelle tournant ainsi souvent autour de dispositifs mis en place au niveau local à l'exception d'une participante qui a fait référence au G1000 au sujet duquel elle s'est informée via les médias. Pour les dispositifs qu'ils connaissent, les non-participants semblent favorables à leur mise en place au sein de leur *view* et semblent satisfaits de la manière dont les dispositifs dont ils ont connaissance sont intégrés à la prise de décision au niveau des *inputs* dans leur *evaluation*. C'est ce qu'illustre l'extrait suivant où la non-participante évoque sa participation à ce qui semble être un *town hall* d'après sa description, c'est-à-dire une assemblée où les citoyens peuvent interroger les représentants politiques (Smith, 2009):

« Je trouve que c'est mieux parce que si on écrit au politique, on a pas de réponse donc là, au moins, on voit les politiques » (non-participante 2, communication personnelle, 2021)

Chez les participants, il y a un quasi-consensus sur leur envie de voir les mini-publics être généralisés, mais beaucoup précisent qu'ils jugent non-pertinent de voir de tels dispositifs traiter de décisions dépassant les compétences du niveau local. La généralisation des mini-publics fait donc partie de leur *view*. Toutefois, leur *evaluation* de l'établissement d'un mini-public se trouve liée à leur regard critique sur leurs expériences positives ou négatives au sein du mini-public de Saint-Gilles abordé plus en détail dans les prochaines sections (Maravall, 2016).

En conclusion, la comparaison du *view* et de l'*évaluation* des participants et des non-participants pour ce qui concerne les *inputs* met plusieurs éléments en évidence. Premièrement, les participants comme les non-participants incluent des éléments fondateurs de la démocratie libérale et représentative dans leur *view* et émettent l'un comme l'autre une *évaluation* négative de ces éléments à plusieurs niveaux. La différence dans le *view* et l'*évaluation* des participants et des non-participants au niveau des *inputs* semble donc résider dans leur volonté de voir des dispositifs participatifs être mis en place. Les participants comme les non-participants intègrent une inclusion du citoyen dans la prise de décision qu'on lie à une vision participative de la démocratie dans leur *view* mais les participants se montrent plus satisfaits des dispositifs mis en place en mobilisant l'exemple concret du mini-public de Saint-Gilles.

5.1.2 La perception au niveau des éléments relatifs au throughput du processus démocratique

Le *throughput* prend en charge les éléments relatifs à la prise de décision en elle-même une fois que les *inputs* ont été intégrés au système. Autrement dit, il correspond aux étapes du cycle d'une politique publique où les représentants vont réfléchir à l'opportunité et à l'opérationnalisation de la décision politique en tenant compte de l'avis des experts, des groupes d'intérêts et des citoyens. Parmi les éléments présents dans les entretiens pouvant être reliés au *throughput*, on trouve les réflexions sur le rôle du citoyen dans la prise de décision politique en général et la possibilité d'intégrer des dispositifs participatifs à ce processus de décision politique (Schmidt, 2013 ; Scharpf, 2010).

En ce qui concerne l'implication du citoyen dans le processus de décision politique, la nécessité pour le politique de prendre en considération l'avis du citoyen semble admise tant chez les participants que chez les non-participants. Cette nécessité s'exprime au travers de plusieurs conceptions de la démocratie aussi bien libérale que participative ou délibérative avec comme dénominateur commun la relation entre les politiques et le citoyen. Plusieurs participants et non-participants ont exprimé l'idée que, même dans un système représentatif, il est nécessaire que les élus politiques prennent en considération l'avis des citoyens lorsque ces premiers prennent une décision (Crépon & Stiegler, 2007).

« Il faut que les citoyens puissent donner leur avis, mais il y a tout de même une prédominance des experts. Des fois, j'ai l'impression qu'on ne demande l'avis du citoyen que pour la forme parce qu'il correspond à l'avis des experts (...) Il y a des décisions où il

serait pertinent que le citoyen donne son avis (...) Le citoyen doit aussi servir de garde-fou contre certaines décisions » (non-participant 3, communication personnelle, 2021)

« Les politiques n'écourent pas assez le peuple pour prendre des décisions » (participant 3, communication personnelle, 2021)

En poussant la réflexion plus loin, on peut rapprocher ce lien voulu par les répondants avec leurs représentants au concept d' «opinion publique» entendu comme l'addition des préférences des citoyens au sujet de différentes décisions politiques qui, dans la théorie représentative, est déterminante dans la relation entre les gouvernants et les gouvernés puisqu'elle permet de porter à la connaissance de ces premiers la volonté des citoyens qui les ont élus. Dans les extraits ci-dessus, le participant autant que le non-participant trouvent donc que ce lien n'est plus garanti correctement alors qu'il devrait l'être au sein de la démocratie, ce qui veut dire qu'il est considéré comme un élément présent dans leur *view* dont ils ne sont pas satisfaits dans leur *evaluation* (D'Almeida, 2014).

Ensuite, cette implication du citoyen dans la prise de décision a été discutée dans une dimension que l'on pourrait rapprocher de la dimension délibérative de la démocratie. Pour certains participants comme non-participants, une prise de décision politique devrait être précédée d'une discussion à la fois au sein de la classe politique, entre les citoyens, ainsi qu'entre ces premiers et ces derniers. En effet, une conception de la démocratie ancrée dans la théorie délibérative habermasienne considère que ce n'est que par le prisme d'un débat fournissant des informations pertinentes à la prise d'une décision que cette décision peut être prise de manière efficace. Dès lors, cette discussion devrait avoir lieu avec les gouvernants et les gouvernés avec une dimension horizontale, c'est-à-dire les gouvernants avec les autres gouvernants et les gouvernés avec les autres gouvernés, et une dimension verticale, c'est-à-dire entre les gouvernants et les gouvernés, pour permettre de dégager les informations nécessaires à la décision au niveau du *throughput* (Sussen, 2018 ; Habermas, 2001).

« La discussion est très importante à tous les niveaux (politiques et citoyens), mais la communication est quelque chose de très difficile (...) Je crois qu'il est nécessaire d'éduquer les gens à la discussion et à la démocratie si l'on veut pouvoir discuter » (non-participante 4, communication personnelle, 2021)

« *(Sur l'intérêt de la discussion entre les citoyens) La discussion avec les autres ? Si ce n'est pas au sein du conseil, je ne vois pas tellement l'intérêt. Comment ça va impacter le politique ?* » (participante 2, communication personnelle, 2021)

« *(À la question de savoir si le débat est important tant entre les représentants politiques que les citoyens) Oui, bien sûr ! Vous savez je suis une femme très discrète et je n'ai pas l'habitude de parler. Ils (le CCP) m'ont donné la force de parler et je trouve ça bien (...) Il faut bien écouter l'autre pour trouver des solutions* » (participante 4, communication personnelle, 2021)

Comme le montrent les trois extraits ci-dessus, il semble possible de distinguer deux tendances chez les répondants : les personnes prenant en compte la dimension horizontale du débat dans leur *view* et ceux qui ne prennent pas cette dimension en compte. En effet, même si la totalité des interviewés intègre la nécessité de la discussion au sein de la classe dirigeante ainsi qu'entre les gouvernants et les gouvernés pour améliorer la qualité de la décision prise, tous ne considèrent pas la discussion entre les citoyens comme un élément pertinent ou essentiel à la prise de décision politique. Les participants qui incluent la discussion avec les autres citoyens dans leur *view* ont tendance à se référer à l'expérience du mini-public pour décrire la manière dont cette discussion entre les citoyens devrait être organisée, c'est-à-dire de manière institutionnalisée (Crépon & Stiegler, 2007 ; Bengston, & Christensen, 2016).

Ce dernier point fait écho à un autre élément concernant l'implication des citoyens dans la prise de décision par l'établissement de dispositifs participatifs et délibératifs. Les participants ont en effet tendance à se référer au mini-public pour décrire la manière dont la discussion entre les citoyens devrait avoir lieu en citant des éléments relatifs à l'organisation du mini-public de Saint-Gilles tels que le tirage au sort, la modération des facilitateurs et la formulation de recommandations aux autorités politiques rentrant ainsi en considération dans leur *view*. C'est ce qu'illustrent les deux extraits suivants :

« *(À propos du CCP) J'ai trouvé ça très intéressant (...) Je suis un peu frustré sur le résultat qui est un peu trop superflu à mes yeux. En plus, quand le pouvoir vous dit que vous avez bien travaillé (référence au retour positif des conseillers communaux lors de la présentation des recommandations), je pense qu'il faut réfléchir à l'utilité de la chose. J'aurais aimé qu'on revienne (lors des débats) sur les idées séparément pour mieux les expliquer. Je*

manque d'une approche à la fois plus générale et plus approfondie» (participant 5, communication personnelle, 2021)

« Pour que ça marche vraiment (le CCP), il aurait fallu que la commune prenne un sujet plus précis, style « les graffitis », et qu'on ait un document qui explique comment ça fonctionne fait par un sociologue. Après, on aurait pu demander à des associations de faire des visites en lien avec les tags (...) Il n'y a pas eu d'éducation sur cette question (le harcèlement) alors qu'il y a des gens avec des vécus très différents (...) Ça (les mini-publics) peut marcher si on cible un sujet précis et qu'on accorde un budget suffisant.. » (participant 6, communication personnelle, 2021)

Au niveau de leur *évaluation*, les participants des extraits ci-dessus font référence au mini-public de Saint-Gilles en rendant soit une critique positive, soit négative de la délibération en évoquant ce qu'ils jugent nécessaire d'améliorer que ce soit sur l'opportunité de discuter en profondeur de certains sujets ou de permettre l'accès aux informations nécessaires à la prise de décision. Il est donc possible d'y voir l'inclusion de valeurs liées à la démocratie délibérative dans la perception des participants (Sussen, 2018).

À l'instar de l'analyse du *view* et de l'*évaluation* des *inputs*, l'analyse des éléments concernant le *throughput* des personnes interrogées ne montre pas de différence notable en ce qui concerne les éléments relatifs aux conceptions libérale et représentative de la démocratie. La différence se trouve encore une fois dans l'inclusion d'éléments liés à une vision délibérative de la démocratie au sein de leur *view* en ce que certains participants ne conçoivent la discussion entre les citoyens que lorsqu'elle est institutionnalisée comme c'est le cas pour les mini-publics.

5.1.3 La perception au niveau des outputs du processus démocratique

Placés à la sortie du système de prise de décision, les *outputs* désignent les éléments relatifs à l'ensemble des résultats produits par ce système et se placent donc à la phase finale du cycle d'une politique publique. Ils concernent les décisions prises par les dirigeants et les qualités attribuées à celles-ci. Au sein des entretiens, les *outputs* ont été abordés par le prisme de discussions sur les décisions prises par le politique, la qualité de celles-ci, la capacité des représentants politiques à justifier leur réponse et la capacité des dispositifs participatifs à produire des décisions légitimes (Schmidt, 2013 ; Scharpf 2010).

Pour ce qui concerne les décisions politiques, les réponses données par les répondants rejoignent leurs observations sur le rôle des représentants politiques liant ainsi cet aspect des *inputs* à la qualité des *outputs*. On peut donc rapprocher leur *evaluation* et leur *view* sur la qualité des décisions politiques de leur *evaluation* et leur *view* du rôle des représentants politiques en ce qu'ils pensent que les éléments fondateurs de la démocratie représentative et libérale peuvent produire en théorie des décisions correctes, mais que les défauts de la classe politique peuvent entraîner des décisions qu'ils jugent peu satisfaisantes en termes de représentativité. En creusant davantage les critères évoqués par les répondants pour juger de la qualité de la décision politique, on constate que les éléments mobilisés dans les différentes discussions font référence à des conceptions de la démocratie variées. En effet, le *view* des participants et des non-participants sur la décision politique peut osciller entre une conception minimale de la démocratie en se référant à l'intérêt du plus grand nombre jusqu'à une conception plus sociale de la démocratie qui se réfère à une prise en considération des minorités et des publics plus fragilisés qui seraient, dans cette appréhension de la démocratie, moins représentés. Toutefois, une série d'éléments présents dans le discours des participants le différencie du discours des non-participants par l'évocation d'éléments se rapportant à un même concept : la poursuite du « bien commun » (Knowles & Clark, 2018).

« Je me suis rendu compte (lors de la participation au CCP) à quel point c'est difficile dans les organes décisionnels de garantir la démocratie dans le respect des opinions des autres parce que chacun de nous a des vues tellement précises. C'est donc vraiment difficile de permettre la démocratie en laissant chacun exprimer sa voix (...) c'est difficile de s'autolimiter pour respecter l'avis des autres » (participante 7, communication personnelle, 2021)

« (À la question de savoir si le CCP a permis de prendre des décisions qui tiennent compte de l'intérêt de la population saint-gilloise) J'espère que oui. Le panel était tellement varié qu'on a dégagé l'esprit général de l'avis des gens, j'espère. Parce qu'il y avait des gens de l'immigration, du bas et du haut de la ville. » (participante 2, communication personnelle, 2021)

Le « bien commun » est mobilisé dans de nombreuses conceptions de la démocratie, mais pour désigner des réalités différentes. Au regard des extraits ci-dessus, le concept de « bien commun » serait ici abordé sous l'angle des théories participatives et délibératives qui plaident toutes deux pour que les décisions soient prises en considérant les intérêts de tous ainsi que l'ensemble des informations disponibles sur un sujet pour arriver à une solution

qui dépasse l'intérêt d'un seul groupe, même si ce dernier est majoritaire, pour être bénéfique à l'ensemble de la société. En effet, les participants ont formulé de différentes manières l'importance qu'à pour eux la prise en considération des intérêts de chacun dans la prise de décision en faisant référence à la manière dont les décisions sont prises au sein du mini-public. (Linde & Ekman, 2003 ; Knowles & Clark, 2018).

En partant de ce constat, une question posée sur la justification des décisions politiques par les représentants permet d'ajouter un degré d'explication à cette attitude vis-à-vis de la décision politique en ce que la justification de la décision est un élément crucial pour légitimer de manière démocratique une décision politique. En regardant les réponses données par les interviewés sur le sujet, on note une similitude dans le discours des participants et des non-participants. Les non-participants autant que les participants intègrent la nécessité pour le politique de justifier les décisions politiques dans leur *view* mais les participants semblent plus enclins à considérer que cette tâche est remplie de manière acceptable par le politique dans leur *evaluation* comme le montrent les extraits suivants (Liguori & Steccolini, 2018) :

« Les politiques doivent être capables de justifier leurs décisions de manière claire et nette (...) À la télévision quand on voit les réponses des politiques, on voit une différence de dingue entre les questions et les réponses. La réponse donnée ne donne en général pas une justification des éléments autour de la prise de décision » (non-participant 5, communication personnelle, 2021)

« De manière générale, lorsqu'une promesse électorale est faite, il faut la tenir ou justifier qu'on ne la tienne pas sinon le politique ne sera pas réélu (...) Si une décision (du CCP) n'est pas retenue, j'attends qu'elle soit justifiée (...) Le fait de ne pas retenir une proposition (du CCP) peut être justifié si la proposition n'est objectivement pas réalisable » (participante 9, communication personnelle, 2021)

L'élément qui ressort de ce dernier extrait est le fait que la participante fasse référence à son expérience au sein du mini-public pour justifier sa position et, plus particulièrement, au conseil communal auquel elle a pu assister. Elle mobilise donc sa participation au conseil et sa rencontre avec les représentants politiques pour appuyer son point de vue sur la nécessité pour les représentants de justifier leurs décisions politiques. Autour de la décision politique, il est à noter que l'évocation des médias chez les répondants lui a souvent été liée au sens où les participants autant que les non-participants ont attribué à ces derniers un rôle de source

d'information autour des décisions politiques dans leur *view* accompagnée d'une critique plus ou moins variée dans leur *evaluation*.

Enfin, les discussions ont également permis d'évoquer la légitimité des dispositifs participatifs et délibératifs pour ce qui concerne les *outputs*. Autrement dit, les participants comme les non-participants ont eu l'occasion d'évoquer dans les entretiens les résultats produits par ces dispositifs en jugeant de leur légitimité à différents niveaux. Chez les non-participants, l'*evaluation* et le *view* des *outputs* des dispositifs participatifs et délibératifs restent limités aux dispositifs dont ils ont connaissance et/ou auxquels ils ont eu l'occasion de participer. Les non-participants qui ont connaissance de certains dispositifs lient leur réussite à l'impact que ces dispositifs ont pu avoir sur la prise de décision politique qui ne semble pas recueillir une *evaluation* favorable chez les non-participants (Lafont, 2015). C'est ce que montre l'extrait suivant où la non-participante évoque une consultation populaire qui a eu lieu dans sa commune, c'est-à-dire un dispositif participatif où les citoyens d'une commune ou d'une province belge sont invités à répondre à une question portant sur une décision afin de fournir un avis non contraignant aux autorités.

« (Au sujet d'une consultation populaire dans sa commune portant sur la construction d'un parking) Les gens se sont mobilisés en faisant des pétitions pour que le parking ne soit pas construit parce qu'il y avait des risques pour la stabilité d'un bâtiment à proximité. Malgré la consultation populaire (défavorable au parking) et les pétitions, ils (les représentants) ont quand même voté le projet (...) Je trouve que c'est utile, mais l'expérience de cette consultation populaire (...) qu'est-ce que le citoyen doit faire pour avoir gain de cause ? » (non-participante 6, communication personnelle, 2021)

Pour ce qui concerne les participants, leur perception des *outputs* des dispositifs participatifs se focalisait sur le mini-public de Saint-Gilles comme pour les *inputs* et le *throughput*. Ils n'étaient pas satisfaits dans la même mesure avec la façon dont le mini-public de Saint-Gilles s'est déroulé et n'avaient pas les mêmes attentes vis-à-vis de ce dernier comme le montrent ces extraits :

« (Sur sa volonté de voir des processus tels que le CCP se généraliser) Oui, je suis favorable. Je suis favorable parce que je crois que, même si les gens ne voient pas la décision qu'ils auraient aimé, ils ne pourront pas dire qu'ils n'étaient pas au courant (des informations nécessaires à la prise de décision). (...) Il y a une diversité dans le panel qui permet de se confronter à différentes réalités » (participant 10, communication personnelle, 2021)

« Je suis assez critique de la manière dont le processus (entendu comme le CCP) s'est déroulé. C'est de la démagogie parce que ce n'est pas intellectuellement satisfaisant. Pour que ce soit bien fait, il faut aller plus loin (lors des débats) dans l'analyse et dans les faits pour que les citoyens puissent baser leurs décisions. Là, on a juste eu des opinions qui ne sont pas fondées sur les faits (...) Il faut vraiment donner des moyens au processus pour inviter des associations ou des experts » (participante 6, communication personnelle, 2021)

Dans le premier extrait, le participant voyait dans le mini-public un moyen d'éduquer le citoyen sur les enjeux politiques au sein de la commune ainsi qu'un moyen de renouer le contact avec les dirigeants politiques et trouvait, sur base de ces critères, que le mini-public de Saint-Gilles est un bon modèle. On le qualifie donc de satisfait sur le résultat du « conseil citoyen permanent », au moins sur cet aspect éducatif. Dans le deuxième extrait, la participante moins satisfaite du mini-public reprend ce même critère de capacité éducative, mais évoque une insatisfaction quant à la manière dont le « conseil citoyen permanent » a produit ses résultats en évoquant un manque d'information pour aller plus loin dans la discussion (avec l'ajout d'autres présentations d'experts). Enfin, il est aussi à noter que la plupart des participants conditionnaient l'efficacité du mini-public au traitement que font les autorités des propositions établies par celui-ci. C'est pour l'ensemble de ces éléments qu'on peut dire que les participants sont critiques dans leur *évaluation* de l'implémentation des dispositifs participatifs au sein du système politique. (Crépon, Stiegler, 2007).

L'analyse de la perception des *outputs* met en lumière des différences dans le *view* et l'*évaluation* des participants et des non-participants. Pour ce qui est de la décision politique, les participants ajoutent la conception délibérative du « bien commun » dans leur *view* avec une tendance à juger que cette notion n'est pas rencontrée dans leur *évaluation*. De plus, les participants ne semblent pas accorder plus d'importance à la justification des décisions politiques dans leur *view* de la démocratie que les non-participants mais ces premiers se réfèrent à leur expérience au sein du « conseil citoyen permanent » pour leur *évaluation*. Le dernier point en lien avec les *outputs* dans les entretiens porte sur les résultats produits par les dispositifs participatifs et montre une différence dans le *view* et l'*évaluation* des participants et des non-participants puisque ces premiers s'appuient sur leur expérience au sein du mini-public et mobilisent davantage de critères liés aux conceptions délibérative et participative de la démocratie dans leur *view* que ne le font les non-participants.

5.2 Discussion théorique autour des résultats

Que peut-on retirer de cette comparaison du *view* et de l'*evaluation* des répondants par le prisme de la distinction *inputs*, *throughput* et *outputs* ? Si l'on revient à la question de recherche initiale, la comparaison effectuée entre le *view* et l'*evaluation* des participants et des non-participants ne semble pas montrer de différences majeures dans la perception de la démocratie. En effet, les deux groupes se réfèrent aux mêmes conceptions lorsqu'on analyse leur perception des *inputs*, du *throughput* et des *outputs* du système décisionnel démocratique. Les variations dans ces perceptions semblent se jouer sur des nuances au sein même de ces conceptions et se concentrer davantage sur les conceptions participative ou délibérative que les participants paraissent relier à leur expérience au sein du mini-public.

Ce manque de différence dans les perceptions pouvait être attendu pour plusieurs raisons, les deux principales étant, d'un côté, l'impact possible d'une expérience d'une durée aussi courte et, de l'autre, la pluralité des facteurs pouvant influencer le *view* et l'*evaluation* du citoyen. En effet, les études menées sur les expériences de démocratie délibérative qui montrent des changements significatifs dans l'attitude des participants choisissent des processus d'une durée plus longue. Il faut donc conjuguer le fait que les participants aient été interrogés après seulement trois séances avec la place qu'occupe la participation à un mini-public au sein des nombreux facteurs influençant le *view* et de l'*evaluation* pouvant avoir davantage d'impact tels que l'expérience au sein d'un système politique ou le niveau d'études. Ces deux raisons renforcent l'importance de préférer une analyse qualitative à une analyse quantitative puisque la plus-value de cette recherche ne réside pas dans un état des lieux précis de la perception qu'a le citoyen de la démocratie, mais à comprendre par quels mécanismes la participation à une expérience délibérative s'inclut dans la perception de la démocratie des participants pour mieux comprendre la légitimité qu'ils accordent à celle-ci. Cette discussion théorique a donc pour objectif de partir des constatations établies en première partie d'analyse pour tenter de comprendre les différences de conceptions entre les participants et non-participants au moyen d'outils théoriques. À cet effet, elle se structure autour de la grille de lecture *inputs/throughput/outputs* pour retranscrire la perception des personnes interrogées (Ferrin, Kriesi, 2016 ; Jacquet & van der Does, 2021).

En évoquant leur perception des *inputs*, les participants ont mobilisé différents aspects de leur expérience au sein du mini-public. Dans leurs réflexions autour du rôle des hommes et des femmes politiques, des participants ont expliqué que leurs rencontres avec les représentants politiques leur donnent à reconsidérer le rôle de ces derniers. Ce témoignage

correspond aux études déjà effectuées sur l'impact de la participation à un mini-public sur le *political trust*, concept visant à décrire la confiance que la population octroie à ses dirigeants qui est un déterminant de la légitimité démocratique, qui montre que cette participation va avoir un impact direct sur la manière dont les participants perçoivent la classe politique (Jarmon, 2009). Ici, c'est l'évocation des différentes rencontres qui ont eu lieu entre les participants et les politiques qui ont semblé être un élément déclencheur pour les participants. Un apprentissage vis-à-vis des structures politiques pourrait donc justifier ce changement de position quant au rôle des hommes et des femmes politiques. En se référant à Longo (2013), on peut lier cet apprentissage au lien direct entre la participation à un exercice de *decision-making* tel qu'un mini-public et l'éducation démocratique que le fait de se plier à l'exercice amène chez le participant que ce soit par la confrontation aux enjeux du problème traité, mais également par les règles et les contraintes liées à la résolution qui concernent notamment le fonctionnement et les compétences des institutions politiques. Cette observation rejoint les conclusions de Farrell (2013) qui montre l'apport d'une confrontation entre les participants et les représentants politiques au sein d'un mini-public par la capacité de ces derniers à informer. Cela rejoint également les conclusions de Niessen (2019) qui a mis en évidence la volonté première des représentants politiques de profiter des mini-publics pour mettre en avant la complexité de leur rôle. Il est intéressant de constater que cet apprentissage a également eu un rôle négatif sur l'*evaluation* du rôle des représentants politiques chez une participante qui s'est plainte de l'incompétence de l'autorité communale sur le sujet traité par le mini-public. Or, elle indique avoir appris qui sont les autorités compétentes en participant au mini-public de par les explications données lors des débats :

« (En parlant des experts) On a eu une dame du service la « voirie »... enfin, je sais plus comment ils appellent ça... Du service des ordures ménagères ? Bref, elle est venue et on a pu lui poser des questions. Régulièrement, on lui demandait des choses et elle répondait « ah mais oui mais ça c'est au niveau de « Bruxelles environnement » ou Bruxelles-Capitale qu'on gère ça. Et en fait, on se rend compte qu'il y a très peu de choses qui sont gérées par Saint-Gilles parce qu'il y a un partage de compétences trop compliqué. Du coup, il y a des problèmes structurels sur lesquels on aurait pu être informé » (Participant 6, communication personnelle, 2021)

Cette mécanique d'éducation est encore plus visible lorsqu'on l'applique aux réponses des non-participants qui motivent leur réponse en mobilisant leurs expériences personnelles avec des politiques ou leur connaissance sur le sujet apprises via les structures d'enseignement, ce que montre l'extrait suivant :

« *J'avais posé une question à un politique au sujet de la pension de mon mari décédé parce qu'il avait servi à l'armée. Il m'a répondu (oralement) en disant que c'était ok (la non-participante avait droit à des avantages grâce à cela). Je n'ai plus jamais eu de réponse !* » (non-participante 2, communication personnelle, 2021)

Pour ce qui concerne les élections, les participants n'ont pas réellement fait référence au mini-public même s'ils ont été plus enclins à proposer des modèles alternatifs au modèle électoral actuel. Toutefois, en abordant la question du droit de vote, une participante a pu faire référence à son expérience vis-à-vis des autres participants pour motiver sa réponse. Ce dernier élément peut être expliqué par la capacité des mini-publics à créer des liens entre les participants et à donner à ceux-ci la capacité de prendre en considération les avis ainsi que le vécu des autres participants au travers du débat. D'autres études portant sur des assemblées délibératives ont d'ailleurs pointé l'importance des interactions entre les participants et du sentiment d'écoute réciproque dans l'évolution de l'attitude des participants (Fishkin, 2011):

« *(Sur la question du droit de vote) Je crois que c'est important que les gens aillent voter oui (...) Je crois que d'avoir vu (en participant au CCP) d'autres gens qui viennent de quartiers différents et qui vivent ici depuis trois, quatre, cinq ans, c'est intéressant. Avoir leur point de vue sur la vie à Saint-Gilles c'est intéressant.* » (participante 2, communication personnelle, 2021)

Pour les résultats concernant le *throughput*, les conceptions de la démocratie relevées dans le *view* et l'*evaluation* se réfèrent à des théories libérale, représentative, participative ou délibérative de la démocratie, mais elles semblent donner lieu à des conclusions différentes sur le plan théorique. En effet, la différence de perception au niveau du *throughput* prend place dans l'ajout d'éléments délibératifs dans le *view* des participants lorsqu'ils évoquent l'implication du citoyen dans les discussions autour de la décision politique. Pour être plus précis, il ressortait des entretiens que les participants ont tendance à concevoir le dialogue entre les citoyens utile à la condition que celui-ci soit institutionnalisé en se référant à la structure du mini-public de Saint-Gilles dont ils citent les caractéristiques qu'ils jugent utiles. Ils citent notamment l'intérêt de la modération, la finalité du mini-public avec la formulation

de recommandations ou encore l'intérêt de mettre des experts pour apporter une information plus complète sur les sujets débattus. Pour expliquer la présence de cette délibération institutionnalisée dans le *view* des participants, on peut se référer à Talpin (2012) qui avait noté un comportement similaire dans son analyse ethnographique de l'évolution des participants au sein de budgets partagés qui sont une autre forme de dispositif participatif (au sens où ils incluent le citoyen dans le processus décisionnel) qui peuvent également comprendre un volet délibératif. L'auteur montre que les participants développent des compétences dans la délibération ce qui les amène à adhérer aux aspects délibératifs du dispositif. Dans le cas des participants de Saint-Gilles, cette adhésion aux aspects délibératifs expliquerait la tendance qu'ont ces participants à mobiliser des éléments constitutifs d'un mini-public comme modèle délibératif dans leur *view*. Ce parallèle avec le travail de Talpin est également utile pour comprendre l'*évaluation* des participants concernant leur appréciation de la manière dont les dispositifs délibératifs sont mis en place. En effet, les participants s'étant montrés les plus critiques envers le déroulement du mini-public et leur généralisation sont des participants qui étaient déjà familiarisés avec les théories délibératives par le biais de lectures ou d'actions militantes, ce qui leur a permis de fonder leur critique du mini-public de Saint-Gilles tout en façonnant également leur *view* au sujet des dispositifs délibératifs. Cette observation fait écho à des profils types que Talpin (2012) établit sur base de son approche ethnographique pour montrer que certains participants peuvent devenir des protagonistes récurrents de ce type de dispositif en affirmant leur dimension militante. Ces participants plus au fait de la démocratie délibérative seraient donc un profil spécifique au sein du mini-public. Enfin, il est possible de fournir une explication au sujet du non-participant qui a connaissance du G1000 et qui semble avoir un avis positif au sujet de l'établissement de ce type d'expérience comme le montre l'extrait suivant :

« J'ai entendu parler du G1000 par les médias à l'époque parce que ça venait d'avoir lieu (...) Je pense que c'est utile parce que ça permet de comprendre la complexité d'une décision. (...) Participer à ce genre de dispositif permet de comprendre la complexité d'une décision en prenant en compte tous les aspects qu'elle comporte et pas seulement ce que les médias mettent en avant (...) Avoir une structure qui permet d'avoir accès aux informations et aux experts » (Participant 7, communication personnelle, 2021)

En se référant à Curato et Boker (2016), cet avis positif de cette non-participante s'expliquerait par la capacité des mini-publics à faire office de modèle délibératif et à avoir un impact sur les citoyens en dehors du processus. Pour les autres non-participants, le travail de Werner et Marien (2020) oblige cependant à la prudence concernant l'adhésion des non-

participants au processus participatifs et délibératifs. L'auteur a en effet montré que le soutien aux dispositifs participatifs (attaché ici au *view*) peut venir d'une volonté de critiquer la démocratie représentative plutôt que d'une véritable adhésion aux visions délibérative et participative de la démocratie.

Concernant la perception de la légitimité des *outputs*, il est possible de lui attacher des conceptions de la démocratie plus large que pour les *inputs* et le *throughput* puisque les participants vont notamment aller puiser dans des notions liées à une vision plus sociale de la démocratie pour évoquer leurs attentes. Pourtant, en regardant les différences dans le nombre de critères que les participants et les non-participants donnent pour juger de la légitimité du produit final de la décision politique, on doit constater que ces réponses sont souvent motivées par des convictions idéologiques que les personnes interrogées justifient par leur éducation, leur activisme ou leur travail. Cette constatation rejoint celle formulée par Esterling et al. (2013) qui mettaient en avant les faibles variations dans les préférences idéologiques au cours d'un dispositif délibératif. Par exemple, il est possible d'identifier un lien avec les métiers du social ou avec le milieu associatif chez deux répondants ayant mobilisé des éléments de la vision sociale de la démocratie dans leur *view* parce que ces derniers, une participante et une non-participante, ont justifié leur *view* par cette expérience, mais pas par leur expérience au sein du mini-public pour la participante :

« *(Sur la capacité de la démocratie de limiter les inégalités sociales) Pour la pauvreté... En Belgique, je dois avouer qu'en tant qu'Italienne, je suis amené à faire la comparaison Italie/Belgique et je trouve que la Belgique fait vraiment beaucoup. Je travaille dans un CPAS donc ça tombe bien. Si on fait des comparaisons avec l'Italie, il y a un océan au milieu parce qu'en Italie, il n'y a rien (en termes de sécurité sociale).* » (Participante 7, communication personnelle, 2021)

« *(Sur l'inclusion des personnes moins audibles au sein des dispositifs participatifs) Pour avoir été en stage (réalisé dans le cadre de son bachelier pour devenir assistante sociale) en au samusocial (ASBL venant en aide aux personnes démunies ayant comme public principal les sans-abris), je me demande comment ce type de dispositifs inclut les SDF alors qu'ils n'ont pas d'adresse de contacts* » (Non-participante 8, communication personnelle, 2021)

Toutefois, on a pu constater que la notion de «bien commun» comprise dans un sens délibératif paraît distinguer le *view* des participants et des non-participants. Pour expliquer cette différence, il est possible de mobiliser les auteurs tels que Fishkin (2011) ou Lupia et Norton (2017) qui ont montré la portée de l'adhésion aux valeurs délibératives que peut apporter une expérience délibérative sur ses participants puisque ce «bien commun» est un des idéaux portés par les expériences délibératives. Dès lors, les participants auraient intégré cette nécessité de dépasser une vision dépassant la somme des intérêts personnels pour lui préférer cette notion de «bien commun» par la délibération. Cette affirmation doit toutefois être nuancée puisque, comme cela a été dit plus haut, des participants avaient déjà pris connaissance de la théorie délibérative avant de participer au mini-public de Saint-Gilles comme le montrent les extraits suivants :

« (Au sujet de son appréciation de son expérience au sein du CCP) Cette idée de participation est une idée très vieille. J'avais dix-huit ans en 1968. Disons que les conséquences sociétales de mai 68, c'était surtout des conseils de participation, des conseils dans les communes qui n'existaient pas avant. C'est une idée générale que j'aime bien »
(Participant 5, communication personnelle, 2021)

« (Sur la capacité des dispositifs délibératifs à produire de « meilleures décisions ») Comme je te l'ai dit, j'ai lu David Van Reybrouck donc je suis peut-être formaté à la pensée du bouquin mais je pense que oui (...) Le fait de mettre des gens ensemble pour discuter et présenter des points de vue différents peut aider à prendre une meilleure décision »
(Participant 10, communication personnelle, 2021)

Cette capacité à éduquer les participants sur le fonctionnement du système politique peut être mise en avant pour expliquer les différences dans le discours des participants en comparaison des non-participants pour ce qui concerne le *view* et l'*évaluation* de la justification de la décision politique. En effet, si cet élément qu'on lie aux conceptions tant représentative que délibérative de la décision politique fait l'objet d'une prise en considération et d'un regard plus positif chez les participants, c'est sans doute parce que leur participation a permis de mettre en avant cette justification des décisions lors du conseil communal (Mansbridge et al., 2010).

Enfin, le *view* et l'*evaluation* des *outputs* des dispositifs délibératifs et participatifs semblent s'attacher à l'état des connaissances des citoyens sur le sujet chez les participants comme chez les non-participants. Les participants qui ne connaissaient pas ce type de dispositif avant de participer ont donc logiquement un *view* plus restreint que les citoyens familiarisés aux enjeux de ce type de dispositifs. Ces derniers en attendent logiquement plus en termes d'*outputs* et se montrent plus critiques dans leur *evaluation* (Jacquet, 2019).

Conclusion

Après une première revue des travaux réalisés sur l'impact des mini-publics sur l'attitude des participants, il apparaît qu'une littérature fournie a déjà traité du sujet et a déjà lié la participation à ces mini-publics à un changement possible de l'adhésion des participants à certaines valeurs y compris concernant la démocratie et la légitimité qu'ils accordent à cette dernière. Pourtant, la littérature traitant de la perception qu'a le citoyen de la démocratie ne semble pas s'être intéressée au cas des participants à un mini-public. Cette absence laissait une opportunité pour une recherche puisqu'au-delà d'avoir un impact sur la perception qu'a le citoyen de la démocratie, les mini-publics sont aussi considérés par certains auteurs comme un moyen possible de renforcer la légitimité que leurs participants accordent à la démocratie au point d'être appelés des «écoles de démocratie» par Talpin (2012). Partant de ce *gap*, le présent mémoire a cherché à identifier la perception qu'ont les participants d'une expérience délibérative prenant la forme d'un mini-public avec pour finalité la compréhension de l'influence de ce mini-public sur la légitimité que les participants accordent à la démocratie. Une discussion sur les théories et les concepts utilisés pour traiter du sujet a conduit cette recherche à faire plusieurs choix. Le premier choix a été de préférer les concepts de *view* et d'*evaluation* au concept de *political support* dont ils sont les héritiers pour retranscrire cette légitimité démocratique. Le deuxième choix a été d'analyser cette légitimité par le prisme d'une grille de lecture *inputs/throughput/outputs* du processus de décision démocratique. Le troisième choix a été de prendre en considération l'existence des mécanismes modifiant l'attitude des participants déjà connus dans la littérature. Partant de ces choix théoriques, la recherche a établi une méthode soumise à la contrainte des données disponibles. Il a donc été décidé d'effectuer des entretiens semi-dirigés avec les participants d'un mini-public en activité depuis novembre 2020 auquel l'accès a été retardé suite aux mesures sanitaires, le «Conseil citoyen permanent» de Saint-Gilles, avec un panel de citoyens n'ayant jamais participé à un mini-public (les non-participants). Ces derniers ont été choisis sur base de critères liés à l'utilisation du *view* et de l'*evaluation* pour permettre

une comparaison par le prisme de la lecture *inputs/throughput/outputs* et permettre une analyse qualitative de l'impact de la participation dans la perception qu'ont les participants de la démocratie. Ces critères concernaient à la fois des facteurs relatifs au contexte politique dans lequel les répondants évoluent, mais également des facteurs individuels tels que l'âge, le sexe ou le niveau d'études.

L'analyse de ces entretiens montre qu'il n'y a pas de différences majeures dans la perception de la démocratie des participants et des non-participants pour ce qui concerne les *inputs*, le *throughput* et les *outputs* de la légitimité démocratique. Les différences se marquent essentiellement par l'ajout d'éléments relatifs aux conceptions participative et délibérative de la démocratie au sein de la perception des participants. Toutefois, si la participation au mini-public n'a pas entraîné une différence majeure dans cette perception, l'analyse montre que le mini-public est mobilisé par les participants pour justifier leur position concernant la démocratie. La discussion autour d'éléments relatifs aux *inputs*, au *throughput* et aux *outputs* du système démocratique a permis de mettre en avant des éléments théoriques pouvant expliquer les divergences et les similarités dans le *view* et l'*evaluation* des participants et des non-participants. Il ressort de cette discussion que la participation au mini-public peut expliquer certaines différences dans les éléments mobilisés par les participants ainsi que les différences dans la légitimité qu'ils accordent à la démocratie tant au niveau des *inputs*, du *throughput* que des *outputs*. D'après cette analyse, la participation au mini-public a donc bel et bien une influence sur la perception qu'ont les participants de la démocratie.

Ce résultat doit cependant être relativisé de par les limites imposées par la méthode et l'objet de recherche pour plusieurs raisons. Premièrement, l'utilisation d'entretiens semi-directifs semblait être le meilleur compromis pour permettre d'établir un lien de causalité entre la participation au mini-public et l'évocation de la perception de la démocratie chez les participants, mais les résultats produits peuvent être critiqués en raison des biais évoqués dans la méthodologie. Deuxièmement, l'accès aux participants n'a pu se faire qu'après les premières séances du mini-public, ce qui peut être considéré comme un délai court avant de pouvoir observer un impact. Troisièmement, même si le parti pris de se concentrer sur l'impact du mini-public au sein du discours des participants est justifié au vu du sujet de la recherche, celui-ci a sûrement occulté l'impact des autres facteurs déterminant le *view* et l'*evaluation* des citoyens.

Cette critique permet de dégager les éléments qui devraient être pris en compte dans de futures recherches similaires. Tout d'abord, il serait pertinent de pousser la recherche en effectuant des entretiens avec différents mini-publics ayant des designs différents pour comprendre le rôle de ce dernier dans la perception de la démocratie des participants. Ensuite, il serait souhaitable d'effectuer des entretiens avec les mêmes participants avant et sur l'ensemble de la durée du mini-public pour justifier l'évolution de la perception de la démocratie chez les participants. Enfin, une autre recherche mobilisant les concepts de *view* et d'*evaluation* pourrait également se donner pour objectif de déterminer l'importance de l'influence d'un mini-public par rapport aux autres facteurs pouvant influencer ces deux concepts.

Bibliographie

Articles scientifiques

Bengtsson, Å., & Christensen, H. (2016). Ideals and actions: Do citizens' patterns of political participation correspond to their conceptions of democracy? *Government and Opposition*, 51(2), 234-260.

Curato, N., & Böker, M. (2016). Linking mini-publics to the deliberative system: a research agenda. *Policy Sciences*, 49(2), 173-190.

d'Almeida, N. (2014). L'opinion publique. *Hermès, La Revue*, (3), 88-92.

de Sardan, O. (2004). La rigueur du qualitatif. L'anthropologie comme science empirique. *Espace Temps*, 84(1), 38-50.

Easton, D. (1975). A re-assessment of the concept of political support. *British journal of political science*, 5(4), 435-457.

Escobar, O., & Elstub, S. (2017). Forms of mini-publics: An introduction to deliberative innovations in democratic practice. *New Democracy. Research and Development Note*, 4.

Farrell, D. M. (2014). The 2013 Irish Constitutional Convention: A bold step or a damp squib?. *Comparative Reflections on*, 75, 191-200.

Feddes, A. R., Huijzer, A., van Ooijen, I., & Doosje, B. (2019). Fortress of democracy: Engaging youngsters in democracy results in more support for the political system. *Peace and Conflict: Journal of Peace Psychology*, 25(2), 158.

Fishkin, J. S. (2011). Deliberative democracy and constitutions. *Social philosophy and policy*, 28(1), 242-260.

Girard, C. (2011). La démocratie doit-elle être délibérative?. *Archives de philosophie*, 74(2), 223-240.

Habermas, J. (2001). Remarques sur Vérité et justification. *Raisons politiques*, (2), 217-225.

Jacquet, V. (2019). The role and the future of deliberative mini-publics: a citizen perspective. *Political Studies*, 67(3), 639-657.

Jacquet, V., & van der Does, R. (2021). The Consequences of Deliberative Minipublics: Systematic overview, conceptual gaps, and new directions. *Representation*, 57(1), 131-141.

Jarmon, L. (2009). Displays of Trust/Mistrust in Public Meetings: "I don't believe you are going to jack us around!". *International Journal of Public Participation*, 3(2).

Knowles, R. T., & Clark, C. H. (2018). How common is the common good? Moving beyond idealistic notions of deliberative democracy in education. *Teaching and Teacher Education*, 71, 12-23.

Lafont, C. (2015). Deliberation, participation, and democratic legitimacy: Should deliberative mini-publics shape public policy? *Journal of political philosophy*, 23(1), 40-63.

- Laitin, D. D., & Wildavsky, A. (1988). Political culture and political preferences. *American Political Science Review*, 82(2), 589-597..
- Liguori, M., & Steccolini, I. (2018). The power of language in legitimating public-sector reforms: When politicians “talk” accounting. *The British Accounting Review*, 50(2), 161-173.
- Linde, J., & Ekman, J. (2003). Satisfaction with democracy: A note on a frequently used indicator in comparative politics. *European journal of political research*, 42(3), 391-408.
- Longo, N. V. (2013). Deliberative pedagogy in the community: Connecting deliberative dialogue, community engagement, and democratic education. *Journal of Public Deliberation*, 9(2).
- Lupia, A., & Norton, A. (2017). Inequality is always in the room: Language & power in deliberative democracy. *Daedalus*, 146(3), 64-76.
- Mansbridge, J., Bohman, J., Chambers, S., Estlund, D., Føllesdal, A., Fung, A., Lafont, C., Manin, B., & Martí, J. L. (2010). The place of self-interest and the role of power in deliberative democracy. *Journal of political philosophy*, 18(1), 64-100.
- Miklikowska, M., & Hurme, H. (2011). Democracy begins at home: Democratic parenting and adolescents' support for democratic values. *European Journal of Developmental Psychology*, 8(5), 541-557.
- Morley, L., & Lussier, K. (2009). Intersecting poverty and participation in higher education in Ghana and Tanzania. *International Studies in Sociology of Education*, 19(2), 71-85.
- Muller, E. N., Jukam, T. O., & Seligson, M. A. (1982). Diffuse political support and antisystem political behavior: A comparative analysis. *American Journal of Political Science*, 240-264.
- Niessen, C. (2019). When citizen deliberation enters real politics: how politicians and stakeholders envision the place of a deliberative mini-public in political decision-making. *Policy Sciences*, 52(3), 481-503.
- Norris, P. (2011). Cultural explanations of electoral reform: A policy cycle model. *West European Politics*, 34(3), 531-550.
- Ryfe, D. M. (2005). Does deliberative democracy work? *Annual Review of Political Science*, 8, 49-71..
- Schmidt, V. A. (2013). Democracy and legitimacy in the European Union revisited: Input, output and ‘throughput’. *Political Studies*, 61(1), 2-22.
- Steffek, J. (2015). The output legitimacy of international organizations and the global public interest. *International Theory*, 7(2), 263-293.
- Strebel, M. A., Kübler, D., & Marcinkowski, F. (2019). The importance of input and output legitimacy in democratic governance: Evidence from a population-based survey experiment in four West European countries. *European Journal of Political Research*, 58(2), 488-513.
- Tormey, S. (2014). The contemporary crisis of representative democracy. *Democratic Theory*, 1(2), 104-112.

Valentino, N. A., Gregorowicz, K., & Groenendyk, E. W. (2009). Efficacy, emotions and the habit of participation. *Political Behavior*, 31(3), 307-330.

Warren, M. E., & Gastil, J. (2015). Can deliberative minipublics address the cognitive challenges of democratic citizenship?. *The Journal of Politics*, 77(2), 562-574.

Werner, H., & Marien, S. (2020). Process vs. outcome? How to evaluate the effects of participatory processes on legitimacy perceptions. *British Journal of Political Science*, 1-8.

Chapitres d'ouvrages collectifs

Cooke, M. (2018). Five arguments for deliberative democracy. Dans M. d'Entreves (dir.), *Democracy as public deliberation* (p. 53-87). Routledge.

Geissel, B., & Gherghina, S. (2016). Constitutional deliberative democracy and democratic innovations. Dans J. Suiter & M. Reuchamps (dir.), *Constitutional Deliberative Democracy in Europe* (p.75-92). ECPR Press.

Niemeyer, S. (2014). Scaling up deliberation to mass publics: Harnessing mini-publics in a deliberative system. Dans K. Gronlund, A. Bächtiger & M. Setälä (dir.), *Deliberative mini-publics: Involving citizens in the democratic process* (p.177-202). ECPR Press.

Niemeyer, S., & Jennstål, J. (2018). Scaling up deliberative effects: Applying lessons of minipublics. Dans A. Bächtiger, J. Dryzek, J. Mansbridge & M. Warren (dir.), *The Oxford handbook of deliberative democracy* (p.329-347). Oxford University Press.

Parker, L. (2004). Qualitative research. Dans S. Burton & P. Steane, *Surviving your thesis* (p. 169-187). Routledge.

Scharpf, F. W. (2010). *Community and autonomy: Institutions, policies and legitimacy in multilevel Europe*. Frankfurt a. M.: Campus Verlag.

Schwartz, S. H. (1977). Normative influences on altruism. Dans Berkowitz, L. (dir.), *Advances in experimental social psychology* (vol. 10, p. 221-279). Academic Press.

Susen, S. (2018). Jürgen Habermas: Between democratic deliberation and deliberative democracy. Dans R. Wodak & B. Forchtner (dir.), *The Routledge Handbook of Language and Politics* (p.43-66). Routledge.

Monographies

Bourdieu, P. (2000). *Propos sur le champ politique*. Presses Universitaires Lyon.

Caluwaerts, D., & Reuchamps, M. (2018). *The legitimacy of citizen-led deliberative democracy: The G1000 in Belgium*. Routledge.

Crépon, M., & Stiegler, B. (2007). *De la démocratie participative: fondements et limites*. Fayard.

de Sardan, O (2008). *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Academia-Bruylant

Diamond, L., & Plattner, M. F. (dir.). (2008). *How people view democracy*. JHU Press.

- Elster, J. (dir.). (1998). *Deliberative Democracy*. Cambridge University Press.
- Ferrín, M., & Kriesi, H. (dir.). (2016). *How Europeans view and evaluate democracy*. Oxford University Press.
- Fishkin, J. S. (2011). *When the people speak: Deliberative democracy and public consultation*. Oxford University Press.
- Foucault, M. (1975). Surveiller et punir. *Paris, I*, 192-211.
- Jacobs, J. B. (2012). *Democratizing Taiwan*. Brill.
- Jensen, J. L. (2020). *The Medieval Internet: Power, Politics and Participation in the Digital Age*. Emerald Publishing Limited.
- Kaldor, M., & Vejvoda, I. (dir.). (2002). *Democratization in central and eastern Europe*. Bloomsbury Publishing.
- Keating, M. (Ed.). (2013). *Crisis of Social Democracy in Europe*. Edinburgh University Press.
- Kumlin, S., & Stadelmann-Steffen, I. (dir.). (2014). *How welfare states shape the democratic public: Policy feedback, participation, voting, and attitudes*. Edward Elgar Publishing.
- Manin, B. (2012). *Principes du gouvernement représentatif*. Calmann-Lévy.
- Maravall, J. M. (2016). *Demands on democracy*. Oxford University Press.
- Mosley, L. (Ed.). (2013). *Interview research in political science*. Cornell University Press.
- Papadopoulos, Y. (2013). *Democracy in crisis? Politics, governance and policy*. Macmillan International Higher Education.
- Setälä, M. (2014). *Deliberative mini-publics: Involving citizens in the democratic process*. ECPR press.
- Smith, G. (2009). *Democratic innovations: Designing institutions for citizen participation*. Cambridge University Press.
- Smith, P. H. (2005). *Democracy in Latin America: Political change in comparative perspective*. Oxford University Press.
- Talpin, J. (2012). *Schools of democracy: How ordinary citizens (sometimes) become competent in participatory budgeting institutions*. ECPR Press.
- Touraine, A. (2014). *Qu'est-ce que la démocratie?* Fayard.
- Vai, L., Tortola, P. D., & Pirozzi, N. (2017). *Governing Europe: How to make the EU more efficient and democratic*. Peter Lang.
- Van Campenhoudt, L., Marquet, J., & Quivy, R. (2017). *Manuel de recherche en sciences sociales* (5^e éd). Dunod.

Rapport de recherche

Esterling, K. M., Fung, A., & Lee, T. (2013) Ideology, Deliberation and Persuasion within Small Groups: A Randomized Field Experiment on Fiscal Policy. *APSA 2013 Annual Meeting Paper, HKS Working Paper No. RWP13-036, American Political Science Association 2013 Annual Meeting.*

Annexe

Guide d'entretien

Questions types posées aux participants

- Qu'est-ce que le mot démocratie évoque naturellement chez vous ?
- Quelles sont pour vous les caractéristiques d'une démocratie ?
- Que pensez-vous de votre expérience au sein du CCP? Avez-vous trouvé que ce dispositif était utile ? oui/non, pourquoi ?
- Pensez-vous que des expériences participatives ou délibératives peuvent permettre d'inclure des personnes qu'on n'entend moins s'exprimer ? oui/non, pourquoi
- Pensez-vous que des expériences participatives ou délibératives peuvent permettre prendre des décisions meilleures plus efficaces par l'inclusion du citoyen ? oui/non, pourquoi ?
- Pensez-vous que des expériences participatives ou délibératives d'aboutir à des décisions qui peuvent réduire les inégalités sociales ? oui/non, pourquoi ?
- En quoi est-ce important de discuter /débattre avant que des décisions soient prises au niveau politique ? Est-ce que cela permet de prendre des décisions meilleures/plus efficaces ?
- Quel est le rôle des hommes et des femmes politiques (dans la démocratie) ?
- En quoi est-ce important que les autorités soient capables de justifier toutes les décisions qu'ils prennent même celles que vous jugez les moins importantes ?
- Quelle est l'utilité d'organiser des élections de manière régulière ?
- En Belgique, le droit de vote est obligatoire. Pour vous est-ce important qu'il le soit ? oui/non, pourquoi ?
-
- Pourquoi les gens doivent-ils aller voter ?
- Quel est le rôle des médias (dans la démocratie) ?
- Pour vous, y'a-t-il un lien à faire entre tout ce système d'élection/politique et une quelconque évolution (favorable ou défavorable) la situation économique et sociale du pays ?
- Quel lien faites-vous entre ce que vous venez de dire et votre participation au CCP (question de relance fréquente)

Questions types posées aux non-participants

- Qu'est-ce que le mot démocratie évoque naturellement chez vous ?
- Quelles sont pour vous les caractéristiques d'une démocratie ?
-
- Connaissez-vous des initiatives/expériences qui donnent l'opportunité au citoyen de s'exprimer sur les décisions politiques (référendum, consultation populaire, conseil consultatif) ? Si oui/non, que pensez-vous de l'utilité de telles initiatives ?
- Pensez-vous que de telles initiatives/expériences peuvent permettre d'inclure des personnes qu'on n'entend moins s'exprimer ? oui/non, pourquoi ?
- Pensez que de telles initiatives/ expériences peuvent permettre de prendre des décisions meilleures plus efficaces par l'inclusion du citoyen ? oui/non, pourquoi ?
- Pensez que de telles initiatives /expériences peuvent permettre d'aboutir à des décisions qui peuvent réduire les inégalités sociales ? oui/non, pourquoi ?
- En quoi est-ce important de discuter/débattre avant que des décisions soient prises au niveau politique ? Est-ce que cela permet de prendre des décisions meilleures/plus efficace ?
- Quel est le rôle des hommes et des femmes politiques (dans la démocratie) ?
- En quoi est-ce important que les autorités soient capables de justifier toutes les décisions qu'ils prennent même celles que vous jugez les moins importantes ?
- Quelle est l'utilité d'organiser des élections de manière régulière ?
- En Belgique, le droit de vote est obligatoire. Pour vous est-ce important qu'il le soit ? oui/non, pourquoi ?
- Pourquoi les gens doivent-ils aller voter ?
- Quel est le rôle des médias (dans la démocratie) ?

Résumé :

Les mini-publics sont souvent considérés comme des écoles de démocratie capables de renforcer la légitimité de celle-ci aux yeux de ses participants. Toutefois, la littérature portant sur la perception de la démocratie ne semble pas s'être intéressée outre mesure au cas des citoyens ayant participé à ce type d'expérience. C'est ce que propose de réaliser ce mémoire en étudiant l'impact de la participation à un mini-public sur la perception de la démocratie. À cet effet, il compare la perception d'un panel de citoyens n'ayant jamais participé à un mini-public avec la perception d'un panel de citoyens issus du « conseil citoyen permanent », un mini-public mis en place au sein de la commune de Saint-Gilles en novembre 2020. Cette perception est appréciée au moyen d'entretiens semi-directifs au travers des concepts de *view* et d'*evaluation* par le prisme d'une grille de lecture *inputs/throughput/outputs*. Il en résulte une analyse comprenant les conceptions de la démocratie mobilisées par les répondants et une réflexion autour du rôle tenu par la participation au mini-public dans la perception des participants.

Mots clés :

Démocratie/Mini-public/View/Evaluation/Comparaison